

**La participation et la représentation
politique des membres des
communautés ethnoculturelles au
sein des instances démocratiques
municipales**

Jean-Pierre Collin et Laurence Bherer
avec la collaboration de Sandra Breux, Éveline
Dubuc-Dumas, Ève Gauthier et Amélie Dubé

INRS

Université d'avant-garde

Centre - Urbanisation Culture Société

**La participation et la représentation
politique des membres des
communautés ethnoculturelles au
sein des instances démocratiques
municipales**

Jean-Pierre Collin et Laurence Bherer
avec la collaboration de Sandra Breux, Évelyne
Dubuc-Dumas, Ève Gauthier et Amélie Dubé

Groupe de recherche sur les innovations
municipales (GRIM)

Institut national de la recherche scientifique
Centre - Urbanisation Culture Société

Montréal
Avril 2008

Responsabilité scientifique :

Jean-Pierre Collin, jean-pierre.collin@ucs.inrs.ca

Institut national de la recherche scientifique

Centre - Urbanisation Culture Société

Laurence Bherer, laurence.bherer@umontreal.ca

Université de Montréal

Diffusion :

Institut national de la recherche scientifique

Centre - Urbanisation Culture Société

385, rue Sherbrooke Est

Montréal (Québec) H2X 1E3

Téléphone : (514) 499-4000

Télécopieur : (514) 499-4065

www.uqs.inrs.ca

ISBN 978-2-89575-199-1

Dépôt légal : Avril 2008

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

© Tous droits réservés

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX	IV
LISTE DES GRAPHIQUES	V
INTRODUCTION	1
1. LA REPRÉSENTATION DES MEMBRES DES COMMUNAUTÉS ETHNOCULTURELLES SUR LA SCÈNE POLITIQUE : QUELQUES CONSTATS	3
1.1 Définition.....	4
1.2 Une forte concentration dans les grands centres urbains canadiens	6
1.3 La spécificité municipale	8
1.4 Les obstacles à la présence des membres des communautés ethnoculturelles au sein des instances publiques.....	9
2. LA SITUATION MONTRÉLAISE	18
2.1 Le scrutin de 2001	21
2.2 Le scrutin 2005.....	22
3. LES EXPÉRIENCES CANADIENNES ET ÉTRANGÈRES.....	22
3.1 Les États-Unis et la Nouvelle-Zélande : une représentation par district.....	23
3.2 L'Europe et l'Union Européenne : des droits civiques à la participation politique, du vote à l'éligibilité.....	25
3.3 Forces, limites et réflexion autour des expériences européennes.....	26
3.4 Les expériences canadiennes.....	27
3.4.1 Toronto	29
3.4.2 Vancouver	30
3.4.3 Calgary	31
3.4.4 Winnipeg.....	32
3.4.5 Ottawa-Gatineau	33
3.4.6 Forces et limites des expériences canadiennes	34
3.5 Les initiatives montréalaises et québécoises	35
3.6 Montréal - Avant la participation politique : la participation civique.....	35
3.7 La participation civique au sein des arrondissements	36
3.8 Programmes gouvernementaux provinciaux.....	37
3.9 Programmes et initiatives de la Ville de Montréal	38
3.10 Programmes issus du milieu associatif montréalais	40
CONCLUSION : QUELS DÉFIS POUR MONTRÉAL? QUELQUES PISTES DE RÉFLEXION.....	42
BIBLIOGRAPHIE.....	47

Liste des tableaux

Tableau 1- Quelques données sur les minorités ethnoculturelles au Québec	6
Tableau 2 - Minorités ethniques par région métropolitaine de recensement (recensement de 1996)	6
Tableau 3 - Population immigrante par région métropolitaine de recensement (recensement de 2001)	7
Tableau 4 - Population ayant le statut d'immigrant par région métropolitaine de recensement (Recensement de 2006)	7
Tableau 5 - Population des minorités visibles par régions métropolitaines de recensement (Recensement de 1996 et de 2001)	8
Tableau 6 - Importance de la population immigrante et taux de participation à l'élection du 6 novembre 2005	14
Tableau 7 - Élus issus d'une minorité visible dans les conseils municipaux des quatre plus grandes villes canadiennes en 2006	17
Tableau 8 - Tableau synthétique des candidats lors du cycle d'élections 1997-1999, échantillon de onze villes de la région métropolitaine de Montréal	19
Tableau 9 - Tableau synthétique des élus lors du cycle d'élections 1997-1999, échantillon de onze villes de la région métropolitaine de Montréal	20
Tableau 10 - Nombre d'élus issus des communautés ethnoculturelles et des minorités visibles à l'élection de novembre 2001, Ville de Montréal	21
Tableau 11 - Exemples du mode de fonctionnement du droit de vote local des ressortissants européens au sein de l'Union Européenne	25
Tableau 12 - Nature des droits civiques accordés aux ressortissants européens au sein de l'Union européenne	26

Liste des graphiques

Graphique 1 - Estimation de l'augmentation de la participation électorale selon le nombre d'années de résidence au Canada (immigrants au Canada seulement)	11
Graphique 2 – Entrées d'immigrants par rapport à la population locale, 1996-2002	29

Introduction

Dans nos démocraties parlementaires, la question de la faible participation électorale prend une importance grandissante du fait de la baisse généralisée des taux de participation (Latendresse, 2004; Champagne et Patry, 2004). Parmi les facteurs à l'origine de ce phénomène, on reconnaît généralement que celui de la représentation politique inéquitable de certains segments de la population doit recevoir une attention particulière (SOM - DGEQ, 2004; Jedwab, 2006 ; Simard, 2006; CRI, 2006). Ainsi, ce défaut de représentation se pose pour les femmes, pour les jeunes et pour les communautés ethnoculturelles. L'objectif de cette étude est d'analyser la participation et la représentation politique de ce dernier segment de la population à l'échelle municipale, et plus précisément sur la scène politique (électorale) montréalaise.

L'ensemble des recherches pertinentes ont été réalisées en deux temps, soit entre juin et décembre 2005 et entre décembre et mars 2007, sous la direction de Jean-Pierre Collin, professeur titulaire à l'INRS-UCS, et de Laurence Bherer, professeure adjointe au département de science politique de l'Université de Montréal. L'équipe de recherche se compose également de Sandra Breux, Ève Gauthier, Évelyne Dubuc-Dumas et Amélie Dubé, assistantes de recherche à l'INRS-UCS. Ces travaux de recherche s'appuient à la fois sur la consultation de sources secondaires (monographies et articles académiques, rapports de recherche, sites Internet, etc.) et sur la production de nouvelles données lorsqu'il a été possible de le faire. Ces recherches ont été menées notamment avec l'appui financier du Chantier sur la démocratie de la Ville de Montréal. Il faut aussi remercier les professionnels du Chantier pour les nombreux échanges que nous avons eu avec eux sur les synthèses et les analyses exposés dans cette note de recherche.

Les limites de l'analyse sont d'ordre méthodologique. Premièrement, le thème de la représentation politique des communautés ethnoculturelles au sein des instances municipales n'a donné lieu qu'à de rares études jusqu'ici. Comme on le verra plus loin, la question de la participation civique des membres des communautés ethnoculturelles a fait l'objet de plus d'attention, de plus d'observations et de plus de propositions d'action que leur participation électorale. Néanmoins, quelques études récentes permettent d'étayer notre réflexion et seront largement citées : celles du Conseil des relations interculturelles (CRI, 2002, 2006), celles de Carolle Simard (2000, 2001, 2002, 2005, 2006), celles de Caroline Andrew (2007, à paraître) et celles de Bernard Jouve (2005, 2006, 2007). Dans la réalisation de ce mandat, nous avons été confrontés au fait qu'en règle générale, le palier municipal n'a pas été sérieusement pris en considération par les spécialistes du système électoral. Bref, il y a peu d'experts intéressés par le municipal,

peu d'écrits et les données sont rares. De plus, ces rares données ne sont pas facilement accessibles. Nous avons néanmoins réussi à produire quelques données nouvelles à partir des résultats des élections montréalaises de 2001 et de 2005.

Deuxièmement, la production de données nouvelles est délicate puisque l'appartenance d'une personne à une communauté ethnoculturelle se fait par la reconnaissance par l'individu de cette origine. Cet élément de «subjectivité» dans l'établissement de la variable complique l'analyse, qui doit donc reposer sur un lourd travail de compilation de données. Ainsi, faute de temps, la méthode employée par Carolle Simard dans son étude de la composition ethnoculturelle des personnes élues aux niveaux fédéral, provincial et municipal pour la région métropolitaine de recensement de Montréal (Simard : 2000) n'a pu être ici reprise pour l'analyse de l'élection municipale de 2005 par exemple. La méthode repose sur le croisement et la triangulation des informations puisées à plusieurs sources. Si on s'en tient à l'échelle municipale, les sources consultées par Carolle Simard comprennent notamment les fiches biographiques compilées par les partis politiques, le site Internet de la Ville de Montréal et la bibliothèque juive de Montréal. Les secrétariats des conseillers municipaux ont parfois également été contactés et mis à contribution. Deux critères de définition ont alors été retenus : l'origine ethnique des parents des élus et le lieu de naissance des élus.

Nous n'avons pas les moyens de mener une telle enquête exhaustive, notamment en raison des courts délais associés à la production de cette recherche. Toutefois, on ne peut que souhaiter qu'une enquête fine soit faite dans le futur, une enquête sur les candidatures et les résultats des élections de 2001 et de 2005, puis sur ceux de l'élection de 2009, qui s'inspire de la méthodologie adoptée par Carolle Simard dans son étude sur les élections municipales du cycle 1997-1999 dans la région métropolitaine de Montréal.

En l'absence d'un portrait détaillé et nuancé de la situation, comment dégager des pistes d'action? Nous tenterons de le faire en insistant avant tout sur les expériences étrangères à l'échelle des gouvernements nationaux qui demeurent relativement bien documentées. Cependant, ces analyses demeurent malgré tout générales et les renseignements nécessaires à la compréhension de l'échelle municipale sont plus difficiles à trouver. Si la revue *Migrations et Sociétés* a publié deux numéros sur ce thème, l'ensemble des articles offre une description de la nature et de la présence d'institutions favorisant la participation des membres des communautés ethnoculturelles à la vie municipale plutôt qu'une réelle compréhension de leurs mécanismes de fonctionnement et des résultats obtenus. De plus, les contextes nationaux sont si éloignés de ceux du Québec et du Canada que la transposition des expériences semble improbable. Malgré tout, ces

données contribuent à enrichir nos réflexions sur la représentation des communautés ethnoculturelles sur la scène municipale et plus spécifiquement à Montréal.

Notre analyse se divise en quatre sections principales. Dans un premier temps, un portrait de la représentation politique des membres des communautés ethnoculturelles et de ses caractéristiques à l'échelle canadienne et québécoise est présenté. Par la suite, la situation montréalaise est plus précisément analysée. Dans un troisième temps, un panorama mettant en valeur les atouts et les faiblesses des expériences étrangères est détaillé. La dernière section propose une revue des initiatives québécoises et montréalaises récentes. La conclusion offre des pistes de réflexion pour tenter de pallier les défauts de la situation actuelle.

1. LA REPRÉSENTATION DES MEMBRES DES COMMUNAUTÉS ETHNOCULTURELLES SUR LA SCÈNE POLITIQUE : QUELQUES CONSTATS.

L'immigration est aujourd'hui une composante essentielle des sociétés occidentales. Toutefois, la place accordée aux personnes issues de l'immigration au sein de ces sociétés est souvent loin de faire honneur aux richesses que ces dernières apportent. La représentation des personnes issues des communautés ethnoculturelles sur la scène politique est un exemple de cette discordance. En effet, en règle générale, à l'ensemble des échelles de gouvernement, au sein des différentes instances politiques, on constate une faible présence des membres des communautés ethnoculturelles comparativement à leur poids démographique. De plus, là où cette représentation politique existe, comme on le verra, elle reflète mal la diversité croissante de ce segment de la population.

Bien entendu la correspondance entre, d'une part, la portion des candidatures et des élus issus des communautés ethnoculturelles minoritaires et, d'autre part, leur poids démographique n'est que l'une des mesures de l'intégration de ces minorités à la vie politique, en particulier au processus électoral. Il s'agit tout de même d'un indicateur précieux de cette intégration en pratique, en l'absence d'autres données et analyses. En fait, il s'agit de l'indicateur le plus significatif à notre disposition. Cela dit, il est entendu que le recours à un tel indicateur arithmétique doit être fait avec précaution et en apportant les nuances appropriées.

L'examen de cette question doit commencer par un retour sur la notion de communautés ethnoculturelles. Il importe aussi de rappeler qu'au Canada, ces populations (minoritaires) sont fortement concentrées dans les grandes régions

métropolitaines, d'où une certaine spécificité de la scène municipale en regard de la problématique de leur représentation politique. Nous terminerons cette première section par l'examen du diagnostic du Conseil des relations interculturelles quant aux obstacles à la présence équitable des groupes minoritaires dans les instances publiques.

1.1 Définition

Les communautés ethnoculturelles recouvrent des réalités multiples, si bien que leur définition est délicate à saisir. Les définitions proposées par Statistiques Canada sont celles auxquelles la majeure partie des études se réfère (CRI, 2002; Simard, 2001, Black, 2000). Pour le recensement de 1996, le terme « ethnique » est employé par l'agence de statistiques en référence « aux groupes ethniques et culturels auxquels les ancêtres d'un individu appartenaient ». À partir de 2001, Statistiques Canada affine cette définition en décrivant les différents aspects que dissimule l'« ethnicité » :

L'ethnicité renvoie à un certain caractère multidimensionnel dans la mesure où il comprend des aspects comme la race, l'origine ou l'ascendance, l'identité, la langue et la religion. Il peut englober aussi des dimensions plus subtiles comme la culture, les arts, les coutumes et les croyances, de même que des pratiques comme l'habillement et la préparation de la nourriture. Le concept revêt également un caractère dynamique, étant constamment en état de changement. Il changera par suite d'une nouvelle vague d'immigration, de mélange et d'intermariages, qui peuvent entraîner la formation de nouvelles identités¹ (site Internet de Statistique Canada).

Cette acception détaillée justifie l'emploi de l'adjectif « ethnoculturel », puisqu'un tel terme symbolise tant l'origine des ancêtres que la culture qui lui est liée. Cette définition souligne également trois points majeurs. Premièrement, se référer au terme de « communautés ethnoculturelles », c'est indirectement parler de l'immigration, entendue comme « le mouvement de personnes d'un pays quelconque vers un autre pays dans le but de s'y établir. Il s'applique aux personnes à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence »². S'intéresser aux communautés ethnoculturelles sous-entend donc de porter également attention à l'immigration.

¹ http://www.statcan.ca/francais/concepts/definitions/ethnicity_f.htm

² Ce concept s'applique généralement aux personnes nées à l'extérieur du Canada mais peut aussi s'appliquer à un petit nombre de personnes nées au Canada, de parents qui sont citoyens d'autres pays. De la même façon, un petit nombre de citoyen(ne)s canadiens par naissance sont né(e)s à l'extérieur du Canada de parents canadiens. La désignation du statut d'immigrant reçu est accordée à vie, aussi longtemps qu'une personne réside au Canada. Par conséquent, les immigrants sont classés selon la période d'immigration dans le but de faire la distinction entre les personnes arrivées récemment et celles qui résident au Canada depuis un certain nombre d'années.

Deuxièmement, les communautés ethnoculturelles ne sont pas identiques même si elles ont en commun d'avoir des ancêtres d'origine différente et de posséder une culture autre que celle du pays où elles résident. Si ces groupes partagent le fait d'être minoritaires au sein de la société d'accueil au Canada, une distinction est généralement faite entre les minorités visibles et les autres minorités. Selon Statistiques Canada, le concept de minorités visibles désigne « les personnes identifiées en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, selon qu'elles sont ou non de race blanche. Selon cette loi, les Autochtones ne font pas partie des groupes de minorités visibles »³. En vertu de cette définition reprise par la Ville de Montréal, les Noirs représentent 30,1% des minorités visibles présentes sur son territoire, les Arabes, 14,7%, les Sud-Asiatiques 13,7%, les Latino-Américains, 11,8% et les Chinois, 10,7% (Ville de Montréal, 2004).

Troisièmement, la diversité des membres des communautés ethnoculturelles se remarque également à la lumière de leurs origines nationales et de l'ancienneté de l'immigration. À titre d'exemple, peut-on signaler que la communauté italienne à Montréal est installée depuis le début du 20^e siècle dans cette ville, mais qu'il y a très peu d'immigration italienne depuis 25 ans. A contrario, les Noirs, les Arabes, les Asiatiques et les Latino-Américains sont des communautés issues principalement de l'immigration plus récente, après 1970. Le Canada étant un pays d'immigration depuis la fin du 19^e siècle, le Canada et le Québec témoignent de la variété et de la diversité de ces communautés.

Bref, « communautés ethnoculturelles » est une notion complexe qui entretient un lien étroit avec celle d'« immigrants », mais qui ne s'y résume pas, et dont les contours varient selon les définitions statistiques utilisées. Dans son mémoire déposé à la Commission spéciale sur la Loi électorale, le Conseil des relations interculturelles (CRI) retient la définition de « minorités ethnoculturelles » comme étant les communautés constituées des immigrants et des minorités visibles. Selon le CRI, il s'agit des catégories devant faire l'objet d'une plus grande représentativité à l'Assemblée nationale. Par ailleurs, il faut aussi tenir compte de la répartition géographique très inégale de ces populations. Plus précisément, les communautés ethnoculturelles se regroupent généralement dans les grands centres urbains canadiens, surtout dans les trois plus grandes métropoles que sont Toronto, Vancouver et Montréal.

³ Voir le site : http://www.statcan.ca/francais/concepts/definitions/vis-minorit_f.htm

Tableau 1- Quelques données sur les minorités ethnoculturelles au Québec

Catégories	Pourcentage de la population
Population immigrante	9,9 %
Minorités visibles	6,9 %
Immigrants identifiés comme appartenant aux minorités visibles	4,6 %
Minorités visibles nées au Québec (ou nées ailleurs au Canada, mais habitant le Québec)	2,3 %
Population issue au moins d'un parent immigrant	8,8 %
Total de la population immigrante et des minorités visibles nées sur le territoire	12,2 %

Source : (CRI, 2006). Données issues du recensement de 2001

1.2 Une forte concentration dans les grands centres urbains canadiens

L'analyse de la présence des minorités ethniques en 1996 souligne l'importance exceptionnelle prise à ce chapitre par les agglomérations de Vancouver et de Toronto (Tableau 2). Quant à la région métropolitaine de Montréal, elle s'aligne sur la moyenne canadienne, puisque la présence des minorités ethniques y est deux fois moins importante qu'à Toronto et Vancouver. Un tel score est tout de même indicateur d'une plus grande présence des communautés minoritaires dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal que dans le Canada hors les trois grandes métropoles.

Tableau 2 - Minorités ethniques par région métropolitaine de recensement (recensement de 1996)

	% 1996
Canada	26
Vancouver	46
Montréal	26
Toronto	56

Source : Statistiques Canada, Recensement de 1996.

Note : Les données issues du recensement de 2006 sur les minorités ethniques seront disponibles en avril 2008

Un même constat peut être établi en ce qui concerne l'évolution et l'augmentation sur une période de dix ans de la population immigrante des grands centres urbains canadiens. La croissance du nombre d'immigrants est particulièrement visible à Toronto et à Vancouver, tandis que la région de Montréal affiche une augmentation sensiblement identique à la moyenne canadienne (Tableaux 3 et 4).

Tableau 3 - Population immigrante par région métropolitaine de recensement (recensement de 2001)

	% en 1991	% en 1996	% en 2001	Écart 1991-2001
Canada	16,1	17,4	18,4	+2,3
Vancouver	30,1	34,9	37,5	+7,4
Montréal	16,4	17,8	18,4	+2,0
Toronto	38,0	41,9	43,7	+5,7

Source : Tableau élaboré selon les données de Statistiques Canada et de Simard, 2001.

Note : Les données issues du recensement de 2006 seront disponibles en avril 2008

Tableau 4 - Population ayant le statut d'immigrant par région métropolitaine de recensement (Recensement de 2006)

RMR	Population Totale	Population immigrante	Résidents non permanents	Population non-immigrante	Pourcentage de la population immigrante
Canada	31 241 030	6 186 950		24 788 720	19,8%
Vancouver	2 097 965	831 265	39 200	1 227 495	39,6%
Montréal	3 588 520	740 355	41 930	2 806 235	20,6%
Toronto	5 072 075	2 320 160	76 320	2 675 590	45,7%

Source : Tableau élaboré selon les données de Statistiques Canada, recensement 2006

Par ailleurs, l'évolution de la part des minorités visibles au sein des communautés ethnoculturelles est également à prendre en considération. Elle se caractérise par une forte augmentation au sein des grands centres urbains (Tableau 5).

Tableau 5 - Population des minorités visibles par régions métropolitaines de recensement (Recensement de 1996 et de 2001)

	Population totale 1996	Population Minorités visibles		Population totale 2001	Population Minorités visibles	
		Nb	%		Nb	%
Vancouver	1 831 665	564 600	30,8	1 967 480	725 655	36,8
Montréal	3 326 510	203 695	6,1	3 380 645	458 330	13,5
Toronto	4 263 757	1 338 095	31,3	4 647 960	1 712 535	36,8

Source : Statistiques Canada, recensement 1996 et 2001.

Note : Les données issues du recensement de 2006 seront disponibles en avril 2008

On remarque qu'à Montréal, entre 1996 et 2001, une période de quasi-stagnation démographique, la population issue des minorités visibles a plus que doublé. À Toronto et à Vancouver, l'évolution de cette catégorie particulière de la population a également connu une augmentation non négligeable (plus de 5 points de pourcentage). Cette donnée est révélatrice de la diversité croissante des «communautés ethnoculturelles».

1.3 La spécificité municipale

Bref, contrairement à la problématique de la représentation des femmes, qui, à l'instar de l'ensemble des «groupes marginalisés» d'une société (Simard, 2000 : 19), se pose de la même manière à toutes les échelles politiques, la question de la représentation des minorités ethniques n'a pas la même intensité partout. De fait, en règle générale, les membres des communautés ethnoculturelles minoritaires sont davantage présents politiquement à l'échelle municipale qu'aux autres paliers de gouvernement.

Plusieurs raisons expliquent cette présence plus marquée des membres des communautés ethnoculturelles au palier municipal. La première raison invoquée est démographique. « Plus les groupes ethniques se concentrent sur le territoire et plus l'unité électorale est petite, plus grand sera le nombre d'unités électorales où les groupes ethniques représenteront une part importante de la population pouvant ainsi davantage influencer les mises en candidature et l'issue du scrutin » (Megyery 1991, cité dans Simard, 2001 : 6).

Prenant acte de la progression des membres de communautés ethnoculturelles en territoire métropolitain, le CRI (2006) prévient que les partis politiques qui ne considéreront pas ces changements dans le choix des mises en candidatures pourraient voir leur part de votes diminuer. S'ils s'y prennent trop tard, ils risquent en effet de faire face à un manque de choix en termes de candidatures issus de minorités culturelles. De plus, les électeurs ne s'identifiant pas à cette homogénéité des candidatures pourraient décider d'orienter leur vote ailleurs.

Mais la taille de la communauté et sa concentration spatiale ne sont pas seules en cause. Certains (Stasiulis et Abu-Laban, 1991; Anwar, 1986) avancent l'hypothèse selon laquelle, outre la taille de la communauté, le mode de scrutin majoritaire et la nature des enjeux à l'échelle municipale expliqueraient aussi cette plus forte représentation des minorités culturelles sur la scène locale. Le premier argument est fondé sur le fait que dans toutes les circonscriptions où la proportion des électeurs appartenant aux communautés culturelles est significativement importante, la chance d'être élu pour un membre de ces communautés est aussi significativement importante. Le second argument réfère au fait que les responsabilités municipales portant d'abord sur les services de proximité et à la vie quotidienne, les populations immigrantes seraient plus portées à vouloir y avoir une présence publique qu'aux autres échelles politiques. Les travaux de Bloemraad (à paraître) sur la représentation politique des élus de Vancouver nuancent toutefois largement ces arguments. Elle a en effet démontré que, dans le cas de Vancouver, la représentation politique des femmes, des minorités visibles et des immigrants était beaucoup plus importante à l'échelle des députés fédéraux qu'à celles des conseillers municipaux et des députés provinciaux.

De plus, notons que l'entrée en politique municipale serait facilitée par des frais de candidature plus accessibles (Stasiulis et Abu-Laban, 1991). Cependant, selon Simard (2001), ces frais, même s'ils sont moins élevés qu'aux autres échelles de gouvernement, constituent encore un obstacle à la représentation des minorités visibles, qui demeurent malgré tout sous-représentées. À ce propos, pour certains, les obstacles à la représentation politique des communautés ethnoculturelles demeurent importants.

1.4 Les obstacles à la présence des membres des communautés ethnoculturelles au sein des instances publiques.

Ainsi, dans son rapport de 2002, le Conseil des relations interculturelles (CRI) identifie six types d'obstacles généraux à la représentation politique des membres issus des communautés ethnoculturelles, à savoir :

- les obstacles historiques;
- les obstacles culturels;
- les obstacles provenant des minorités ethnoculturelles;
- les obstacles provenant du statut socioéconomique;
- les obstacles provenant des partis politiques;

- les obstacles liés à l'absence des minorités ethnoculturelles dans la fonction publique.

Voici donc, en bref, ce que soutient ce rapport du CRI.

Les obstacles historiques et culturels réfèrent à l'ensemble des pratiques discriminatoires, notamment liées au manque d'ouverture et au racisme. Même si les comportements discriminatoires sont difficilement identifiables, l'influence de tels comportements sur la représentation politique des communautés ethnoculturelles ne serait cependant pas à négliger. Par ailleurs, les obstacles liés à l'intégration générale des immigrants sont également à considérer. À ce titre, la méconnaissance de la langue et des institutions, ainsi qu'un manque d'intérêt à l'égard des enjeux sociopolitiques, figurent parmi les principaux écueils que rencontrent les immigrants. La précarité du statut socioéconomique et la présence des inégalités salariales, caractéristiques du profil de ces communautés, viennent également renforcer ces difficultés.

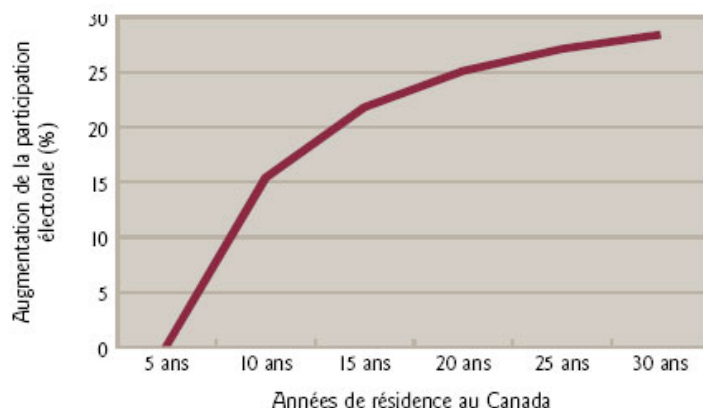
Enfin, l'ampleur de ces obstacles est fonction de l'ancienneté de l'immigration, qui détermine en effet le degré d'intégration générale des immigrants. L'étude menée par White et ses collègues (2006) sur le taux de participation électorale des immigrants a démontré que l'ampleur de l'expérience au chapitre de la politique canadienne, plus que toute autre variable, avait une incidence forte et positive sur ce taux. Selon leurs estimations, la probabilité qu'un immigrant établi au Canada depuis dix ans exerce son droit de vote est de 15 points de pourcentage plus élevée que celle d'un immigrant établi au Canada depuis seulement 5 ans (Graphique 1).

D'autres chercheurs⁴ arrivent à ce même constat, mais relèvent que ce modèle ne s'applique pas aux minorités visibles, qui participent moins que la moyenne, peu importe le moment d'arrivée. Cette différence s'expliquerait par le fait que la proportion de gens dans la vingtaine est plus forte chez les minorités visibles que dans la population en général. Ayant donc un électorat plus jeune, ce groupe de la société participerait moins à cause de l'âge. Le DGEQ identifie plusieurs raisons expliquant ce moins grand intérêt des jeunes pour la politique et les élections locales : « les jeunes sont moins souvent propriétaires, donc paient moins souvent des taxes municipales. Comme ils ne sont pas encore parents pour la plupart, ils se sentent moins concernés par les enjeux liés à la famille, aux garderies, etc. Comme ils sont plus mobiles géographiquement et déménagent plus souvent que les gens plus âgés, ils ont moins de

⁴ GIDENGIL, E. *et al.* « How Much Do Canadians Participate in Politics? » dans GIDENGIL, . *et al.* *Citizens*, 2004, Vancouver, UBC Press, p. 102-143, cité dans DGEQ, 2004.

«racines» ou de sentiment d'appartenance à la communauté locale et connaissent moins les enjeux de la politique locale ⁵».

Graphique 1 - Estimation de l'augmentation de la participation électorale selon le nombre d'années de résidence au Canada (immigrants au Canada seulement)



Source : Étude électorale canadienne, de 1988 à 2004

Note : Le taux de participation électorale chez les immigrants qui vivent au Canada depuis cinq ans est utilisé comme point de comparaison.

D'autres recherches⁶ ont mis en lumière que le seul fait d'être membre d'une minorité culturelle n'influence pas la participation. Ce sont plutôt d'autres facteurs culturels qui influencent la décision de voter, puisque certaines communautés votent davantage que d'autres.

Les obstacles institutionnels sont plus nombreux. Selon le CRI, ils proviennent principalement des partis politiques. Les mécanismes internes de fonctionnement ne facilitent pas l'accès des minorités culturelles aux postes de direction et aux fonctions électives au sein des partis politiques. Les structures de partis sont généralement trop fermées pour permettre un renouvellement à l'image de la diversité de la population. De même, lorsque les minorités ethnoculturelles sont présentes, elles sont également victimes du jeu politique puisque l'on note une certaine instrumentalisation de ces groupes par les organisations politiques. L'absence de politique officielle de recrutement et de formation des personnes issues des minorités ethnoculturelles amplifie cette sous-représentation. En outre, la faible présence de minorités ethnoculturelles au sein de la haute fonction publique freine leur accès à des postes

⁵ La participation des jeunes au palier local. DGEQ (2007), <http://www.electionsquebec.qc.ca>, consulté le 18 février 2008.

⁶ Miriam LAPP, « Ethnic Group Leaders and the Mobilization of Voter Turnout : Evidence from Five Montreal Communities », *Canadian Ethnic Studies*, vol. 31, no 2, 1999, p. 23-24, cité dans DGEQ, 2004.

politiques car « la haute fonction publique est, dans bien des cas, un tremplin pour se faire connaître pour un engagement politique » (CRI, 2002 : 61). La sous-représentation politique de ces minorités témoigne ainsi d'une sous-représentation plus large au sein de la société.

Jouve (2006) rappelle que la diversification de l'immigration ces dernières années a tendance à faire coexister des niveaux de participation très différents selon les communautés. Il dresse une recension de diverses variables identifiées dans la littérature et pouvant expliquer ces différences :

- la plus ou moins bonne maîtrise de la langue de la société d'accueil;
- l'effet générationnel dans l'implantation des immigrants;
- l'intégration des immigrants dans des structures syndicales qui peuvent être le creuset de l'apprentissage de la participation;
- l'existence d'un cadre juridique favorable à l'expression de la diversité culturelle, qui constitue une structure d'opportunité très importante (un tel cadre juridique existe au Québec et au Canada);
- les caractéristiques de la culture politique et du statut socio-économique des groupes concernés;
- la plus ou moins forte perméabilité des formations politiques locales à l'expression de la diversité culturelle;
- le degré de socialisation des membres d'une communauté culturelle par rapport à la société d'accueil;
- le capital social structurant les communautés ethnoculturelles et contribuant à inciter leurs membres à s'impliquer personnellement plus ou moins fortement dans la société d'accueil;

Les exigences requises pour exercer les droits civiques peuvent également représenter certaines difficultés. Par exemple, la nécessité d'être de citoyenneté canadienne, tant pour être électeur que pour être candidat, et ce, quelle que soit l'échelle (municipale, provinciale ou scolaire), mérite certains questionnements⁷.

À l'échelle municipale, une condition supplémentaire s'ajoute. Pour obtenir la qualité d'électeur, il convient d'être domicilié dans la municipalité au 1^{er} septembre de l'année de

⁷ Le projet de loi 195 sur l'identité québécoise présenté par le Parti Québécois représenterait à cet effet une difficulté supplémentaire. Il prévoit en effet exiger une connaissance appropriée de la langue française et une connaissance appropriée du Québec et des responsabilités et avantages conférés par la citoyenneté (alinéas 4 et 5 de l'article 49.2), pour l'obtention de la citoyenneté québécoise et ainsi être en mesure d'y exercer ses droits civiques. Les travaux de Simard (2007) révèlent en effet que les élus montréalais issus des groupes minoritaires considèrent leur maîtrise du français comme n'étant pas toujours suffisante. La plupart considèrent que l'obligation de parler français décourage la participation politique.

l'élection. Pour être candidate, une personne doit être inscrite sur la liste électorale de la municipalité et y résider depuis douze mois le 1^{er} septembre de l'année de l'élection, de façon continue ou non. L'obtention de la citoyenneté est ainsi une condition sine qua non à l'exercice du droit de vote et à la qualité d'éligibilité. Or, le statut d'immigrant reçu ne confère pas immédiatement de tels droits civiques. Ainsi, même si elles résident au Canada, une partie des communautés ethnoculturelles est alors privée de représentation politique au sein du système électoral. À titre d'exemple, à Montréal, 9 % des citoyens ont une citoyenneté autre que canadienne (Ville de Montréal, 2004 : 4). Toutefois, compte tenu des politiques de naturalisation canadiennes relativement libérales, cet obstacle n'est pas aussi exacerbé et n'a pas le caractère structurel rencontré dans d'autres pays.

Malgré tout, il pourrait être opportun d'examiner la possibilité d'introduire la notion de « citoyenneté urbaine » et, à ce titre, de reconnaître, selon certains paramètres à définir, le droit de vote aux membres des communautés ethnoculturelles qui n'ont pas encore acquis la citoyenneté canadienne. Au Québec, cette question est avant tout du ressort du Gouvernement provincial, qui devrait pour cela amender la loi électorale, ce qui permettrait par la suite aux villes et municipalités d'avoir un espace d'intervention pour adopter ou non de telles mesures. Sans aller aussi loin que d'accorder à tous le droit de vote, c'est tout de même dans le sens d'une citoyenneté urbaine que la Ville de Montréal conçoit le « citoyen » dans l'application de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*. En effet, l'article 30 se libelle comme suit : Dans la présente Charte, on entend par citoyenne ou citoyen, une personne physique vivant sur le territoire de la Ville de Montréal.

Il faut cependant souligner que l'effet d'une mesure telle que le droit de vote accordé à tous les résidents d'une ville pourrait être atténué du fait des faibles taux de participation électorale dont semblent faire preuve les immigrants et les minorités visibles. Ainsi, d'après Siemiatycki (2005), parmi les principaux facteurs expliquant la faible présence des immigrants et des minorités visibles au conseil municipal de Toronto, il y a le faible taux de participation électorale de ces derniers. En effet, il a été observé que dans les circonscriptions où la proportion des immigrants est la plus élevée, les taux de participation électorale tendent à être les plus faibles et systématiquement sous la moyenne de la ville. Inversement, les districts où l'on retrouve les plus petites proportions d'immigrants sont ceux où les taux de participation tendent à être les plus élevés et sont systématiquement au-dessus de la moyenne.

Tableau 6 - Importance de la population immigrante et taux de participation à l'élection du 6 novembre 2005

Arrondissements • Districts	% des immigrants dans la population totale, 2001 ^a	Population électorale ^b / population résidente ^c (%)	Population électorale/ population résidente (%)	Taux de participation au poste de conseiller de ville, élection de novembre 2005 (%) ^d
		Écart de 10% (ou 7 points de%) à la moyenne de la ville	Écart de 15% (ou 10 points de%) à la moyenne de la ville	
Ville de Montréal	27,6	70	70	35
•				
Saint-Laurent	48,5	72	72	31
• Norman-McLaren		67	67	33
• Côte-de-Liesse		78	78	29
Côte-des-Neiges	44,9	61	61	32
• Snowdon		59	59	32
• Notre-Dame-de-Grâce		69	69	34
• Côte-des-Neiges		61	61	31
• Darlington		51	51	32
• Loyola		65	65	33
Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension	41,3	62	62	34
• Villeray		68	68	36
• Parc-Extension		57	57	36
• Saint-Michel		60	60	31
• François-Perrault		65	65	35
Saint-Léonard	38,5	71	71	38
• Saint-Léonard-Est		73	73	38
• Saint-Léonard-Ouest		69	69	39
Ahuntsic-Cartierville	32,9	70	70	41
• Ahunstic		71	71	42
• Saint-Sulpice		69	69	38
• Sault-au-Récollet		71	71	44
• Bordeaux-Cartierville		68	68	39
Pierrefonds-Roxboro	28,0 ^e	74	74	28
• Ouest		77	77	27
• Est		73	73	29
Ville-Marie	27,5	73	73	28
• Peter-McGill		73	73	24
• Sainte-Marie – Saint-Jacques		74	74	33
Montréal-Nord	26,5	68	68	31
• Marie-Clarac		69	69	32
• Ovide-Clermont		67	67	29
LaSalle	24,8	72	72	37
• Sault-Saint-Louis		78	78	38
• Cecil-P -Newman		67	67	35
Outremont	22,1	69	69	47
• Robert-Bourassa		68	68	
• Claude-Ryan		70	70	
• Jeanne-Sauvé		71	71	
• Joseph-Beaubien		67	67	

Plateau-Mont-Royal	21,4	69	69	33
• De Lorimier		72	72	35
• Mile-End		70	70	32
• Jeanne-Mance		64	64	30
Sud-Ouest	18,6	72	72	33
• Saint-Henri		72	72	30
• Saint-Paul-Émard		73	73	36
Anjou	18,1	79	79	47
• Ouest		90	90	
• Est		69	69	
• Centre		77	77	
Rosemont – La Petite-Patrie	17,6	74	74	36
• Saint-Édouard		71	71	34
• Marie-Victorin		75	75	39
• Vieux-Rosemont		77	77	34
• Étienne-Desmarteaux		75	75	36
Rivière-des-Prairies – Pointes-aux-Trembles	17,3	75	75	39
• La Pointe-aux-Prairies		76	76	38
• Pointe-aux-Trembles		75	75	38
• Rivière-des-Prairies		73	73	42
Verdun	14,4	77	77	33
• Champlain – L'Île-des-Sœurs		77	77	33
• Desmarchais-Crawford		77	77	33
Île Bizard – Sainte-Geneviève	12,8f	73	73	44
• Pierre-Fortier		70	70	
• Sainte-Geneviève		70	70	
• Jacques-Bizard		77	77	
• Denis-Benjamin-Viger		74	74	
Lachine	12,1	74	74	37
• Émery-Provost		77	77	
• Fort-Rolland		79	79	
• Canal		68	68	
Mercier – Hochelaga-Maisonneuve	12,1	75	75	35
• Louis-Riel		76	76	38
• Maisonneuve		74	74	34
• Tétéreaultville		77	77	39
• Hochelaga		72	72	28

a) Ville de Montréal, Portrait des populations immigrante et non-immigrante, 2001. Site Internet de la Ville de Montréal.

b) Selon le rapport officiel du recensement des votes, scrutin du 6 novembre 2005. Me Jacqueline Leduc. Présidente d'élection, Ville de Montréal.

c) « Les profils en bref des districts électoraux ont été réalisés à partir du découpage officiel adopté en juin 2005 par le Gouvernement du Québec pour les élections municipales de novembre 2005. Les données sont issues du recensement de la population de 2001 de Statistiques Canada », Site de la Ville de Montréal

http://www2.ville.montreal.qc.ca/cmsprod/observatoire_economique/districts_electoraux/profil_en_bref_des_districts_electoraux?lid=3&pid=-1&iid=45&mid=-1

d) Selon le rapport officiel du recensement des votes, scrutin du 6 novembre 2005. Me Jacqueline Leduc. Présidente d'élection, Ville de Montréal.

e) Comprend également le territoire de Senneville.

f) Comprend également le territoire de Sainte-Anne-de-Bellevue.

Il importe de souligner par ailleurs que les circonscriptions à forte proportion immigrante affichent souvent également un taux de pauvreté plus important que les circonscriptions à faible proportion immigrante. Or, plusieurs études (Milan, 2005; OCDE, 2006) identifient le revenu comme une variable ayant une incidence sur le taux de participation électorale. Toutefois, White et al. (2006) ont démontré que cette corrélation était plus faible chez les immigrants que chez les Canadiens de naissance. À la lecture du tableau 6, il apparaît que la situation à Montréal, lors de la dernière élection générale de novembre 2005, se rapprochait de ce constat, tout en posant quelques nuances. Les arrondissements ayant une forte proportion d'immigrants, c'est-à-dire Saint-Laurent (49%), Côte-des-neiges (45%) et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (41,3%), ont des taux de participation électorale respectivement de 31%, 32% et 34%, ce qui est un peu en dessous de la moyenne montréalaise, qui est de 35%. À l'inverse, les arrondissements ayant les plus faibles proportions d'immigrants, tels que l'Île Bizard-Sainte-Geneviève (12,8%), Lachine (12,1%) et Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (12,1%), affichent des taux de participation électorale respectifs de 44%, 37% et 35%, ce qui est supérieur à la moyenne montréalaise, ou du moins égal à cette moyenne dans le cas de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Notons toutefois que cet arrondissement, qui possède le plus faible taux d'immigrants, arrive au cinquième rang des arrondissements comptant le plus grand nombre de familles défavorisées (Saint-Jacques et Sévigny, 2003 : 24).

Une recension rapide et non exhaustive des mémoires soumis à la Commission Bouchard-Taylor révèle que plusieurs organismes et institutions ont plaidé en faveur de mesures gouvernementales visant à favoriser la pleine intégration socio-économique et culturelle des membres des communautés ethnoculturelles. Par contre, il semble que peu d'organismes aient abordé la question de leur participation politique. L'Institut du Nouveau Monde (INM), toutefois, soutient que « la participation citoyenne des Québécois issus des minorités représente l'ultime étape d'une intégration sociale et économique réussie » (INM, 2007 : 5). L'INM identifie en ce sens huit conditions favorisant cette participation. Parmi ces dernières, il demande que soit réitérée l'adhésion des Québécois au « contrat d'intégration morale » adopté par le Gouvernement du Québec en 1990. Il recommande également que le gouvernement fasse de la participation citoyenne des Québécois issus des minorités une priorité d'action, en adoptant un énoncé de politique à cette fin et en confiant cette responsabilité à un ministère. Ce ministère serait chargé de créer un programme de soutien à la création et à l'animation de dialogues civiques et interculturels par les institutions et par les organismes de la société civile.

Mentionnons enfin que l'accès à l'appareil municipal pour les membres de communautés ethnoculturelles comporte de nombreuses difficultés. Comme le révèle l'analyse des postes décisionnels occupés par les femmes dans l'appareil municipal montréalais (voir Bherer et Collin, 2009), une fois qu'on est élu, l'accès aux postes décisionnels n'est pas acquis. Jouve (2007 : 7) met en lumière certaines de ces autres limitations. D'abord, le recrutement de candidats issus de groupes minoritaires qui, une fois élus, n'occupent que des fonctions secondaires, est une pratique répandue, qui donne l'illusion du respect de la diversité alors que l'ordre établi est conservé, de même que la hiérarchie des rôles politiques. L'accès à la sphère décisionnelle est souvent difficile. Sur ce point, la situation de Montréal s'éloigne toutefois de ce constat général puisque depuis la fin des années 1980, on retrouve quelques membres des communautés ethnoculturelles au comité exécutif. De plus, l'ouverture du jeu politique ne serait bien souvent qu'apparente puisqu'un processus d'assignation communautaire des rôles en fonction du groupe minoritaire d'origine se mettrait en place. Par exemple, un élu issu d'une minorité ethnoculturelle a très souvent la charge des dossiers liés aux relations interculturelles. Ensuite, l'idée que les élus issus des minorités ethnoculturelles défendraient mieux les intérêts de leur communauté d'origine serait un mythe. En fait, une fois élus, l'agenda de ces élus locaux ne différerait pas de celui de leurs homologues. Enfin, les réformes institutionnelles qu'ont connues plusieurs métropoles auraient conduit au renforcement du palier de gouvernement de type métropolitain, accentuant ainsi l'influence des élites locales traditionnelles au détriment des groupes minoritaires. Ce dernier argument doit cependant être considéré avec prudence si l'on en juge par le cas de la Ville de Vancouver où, malgré le fait que les élus, peu nombreux, sont tous élus à l'échelle de la ville, la proportion des élus issus des communautés ethnoculturelles est la plus forte parmi les grandes villes canadiennes (Tableau 7).

Tableau 7 - Élus issus d'une minorité visible dans les conseils municipaux des quatre plus grandes villes canadiennes en 2006

Ville	Nombre d'élus	Total des sièges	Pourcentage des élus issus d'une minorité visible
Toronto	5	45	11%
Vancouver	3	11	27%
Montréal	4	104	4%
Ottawa	1	22	5%

Source : (Andrew, 2007)

2. LA SITUATION MONTRÉALAISE

L'élection de candidats municipaux appartenant à des minorités ethniques s'est concrétisée pour la première fois à Montréal au cours des années 1960, avec l'élection de membres des communautés juive et italienne. Par la suite, le nombre d'élus issus des communautés ethnoculturelles s'est accru et il a été observé que, depuis la fin des années 1980, « les districts regroupant une forte concentration de groupes minoritaires sont souvent représentés par un conseiller issu de ces populations » (Simard, 2000 : 18). Quel est le portrait au début des années 2000?

Pour répondre à cette question, il faut faire l'analyse du déroulement et des résultats des élections municipales ayant eu lieu entre 1997 et 1999 (le dernier cycle d'élections précédant la réorganisation municipale décrétée par la Loi 170), en portant une attention particulière aux candidats issus des minorités ethnoculturelles. Une telle analyse a été faite par Carolle Simard (2001) pour un échantillon de onze municipalités de la région montréalaise, dont neuf sont sur l'Île de Montréal⁸. Simard souligne la présence d'au moins un candidat appartenant aux communautés ethnoculturelles dans chacune des villes. Globalement, ces candidats représentent un peu moins d'un quart (23 %) de l'ensemble. Cette proportion est assez proche du poids démographique des communautés ethnoculturelles dans l'ensemble de la région métropolitaine de Montréal (Tableau 8). Elle indique néanmoins une certaine sous-représentation si l'on tient compte du fait que les municipalités de l'échantillon sont pour la plupart celles où la proportion de la population issue des communautés ethnoculturelles est la plus grande (la proportion y est en fait nettement supérieure à la moyenne montréalaise).

À la fin des années 1990, l'atteinte de l'objectif d'une représentation proportionnelle des candidats des groupes ethniques minoritaires s'établissait, en pratique, à 65 % (Simard, 2001 : 25). Ce taux variait toutefois grandement d'une ville à l'autre – d'un minimum de 27 % à Pierrefonds à un maximum de 152 % à Côte-Saint-Luc. Pour la Ville de Montréal (d'avant la fusion de 2001), il était de 78 % – ce qui plaçait tout de même Montréal au-dessus du seuil à partir duquel il est possible de considérer que la représentation proportionnelle des candidats est pratiquement atteinte (fixé à 75 %) (Simard, 2001 : 27).

Par contre, la part des candidats issus des minorités visibles (5 % de l'ensemble des candidats) s'avérait relativement faible en comparaison de leur poids démographique dans les onze municipalités de l'échantillon (15 % en 2001). L'objectif d'une représentation proportionnelle des candidats des minorités visibles n'atteignait donc que 33 %.

⁸ Ces villes sont Côte-Saint-Luc, Dollard-des-Ormeaux, Lasalle, Montréal, Montréal-Nord, Mont-Royal, Pierrefonds, Saint-Laurent, Saint-Léonard ainsi que Brossard et Laval.

Il est intéressant de comparer ces résultats avec ceux obtenus par les femmes pour le même échantillon de onze villes de la région métropolitaine de Montréal aux élections municipales de la période 1997 à 1999. Comme l'indiquent les données du tableau 2.8, l'atteinte de l'objectif d'une représentation proportionnelle des candidatures était significativement plus élevée chez les communautés ethnoculturelles prises globalement (65 %) que chez les femmes (50 %). Cet écart est nettement plus prononcé si l'on ne considère que les minorités d'origines européennes (de plus ancienne immigration), qui atteignaient presque la représentation proportionnelle (90 %) –mais le rapport est inversé lorsque l'on ne considère que les minorités visibles.

Tableau 8 - Tableau synthétique des candidats lors du cycle d'élections 1997-1999, échantillon de onze villes de la région métropolitaine de Montréal

Taux de présence			Atteinte de l'objectif d'une représentation proportionnelle
	Population à l'étude (%)	Candidats (%)	Candidats (%)
Majorité française/britannique	65	77	119
Minorités ethnoculturelles	35	23	65
► Minorités visibles	15	5	33
► Autres minorités	20	18	90
Femmes	53	26	50

Source : Simard 2001.

Qu'en est-il du portrait des élus à ces élections de la fin des années 1990? Globalement, les constats faits sur les candidats « se reproduisent presque à l'identique au niveau des élus » (Simard 2001 : 64). Les résultats des scrutins indiquent d'abord que dans les onze villes, un peu plus du tiers des candidats issus des communautés ethnoculturelles ont obtenu un poste (55 élus sur 158 candidats), ce qui représente environ 23 % de l'ensemble des élus. Globalement, leur taux relatif de succès aura donc été semblable à celui des candidats issus des groupes ethniques majoritaires.

Par contre, l'ensemble des candidats issus des minorités visibles qui ont obtenu un siège ne représente que 4 % des élus dans les onze villes de l'échantillon (soit moins que leur part de candidatures).

Quant à la Ville de Montréal, l'élection de 1998 s'est soldée par l'élection de 15 élus des groupes ethniques minoritaires, dont quatre provenant des minorités visibles, soit respectivement 29 % et 8 % de l'ensemble des conseillers. Si, dans le premier cas, ce taux était proche de leur poids démographique (35 % de la population de la ville de Montréal au recensement de 1996), il en va tout autrement dans le second cas puisque les minorités visibles constituaient environ 20 % de la population montréalaise en 1996.

À nouveau, il est intéressant de comparer l'atteinte de l'objectif d'une représentation proportionnelle pour les communautés ethnoculturelles avec la situation des femmes (Tableau 9). Il appert en fait que, d'une part, les minorités ethniques réussissent nettement mieux que les femmes à atteindre une représentation proportionnelle, et d'autre part, que le problème de la représentation proportionnelle sur la base de l'ethnie se résume à celui des minorités visibles, avec un maigre 27 %. Si, par ailleurs, on considère que c'est dans ce dernier groupe que se concentre le plus gros du contingent des résidents qui ne sont pas citoyens canadiens et qu'on ramène ce calcul sur la base de l'électorat plutôt que la population en général, ce taux serait tout de même significativement majoré et du coup, égal voire supérieur au taux d'atteinte de l'objectif d'une représentation proportionnelle pour les femmes.

Tableau 9 - Tableau synthétique des élus lors du cycle d'élections 1997-1999, échantillon de onze villes de la région métropolitaine de Montréal

	Taux de présence		Atteinte de l'objectif d'une représentation proportionnelle
	Population à l'étude (%)	Élus (%)	Élus (%)
Majorité française/britannique	65	77	119
Minorités ethniques	35	23	65
► Minorités visibles	15	4	27
► Autres minorités	20	19	95
Femmes	53	20	38

Source : (Simard 2001 : 52).

Au premier abord, il appert donc que les candidats issus des communautés ethnoculturelles ne sont pas structurellement défavorisés et qu'ils réussissent à se faire élire dans la même proportion que l'ensemble des candidats. Et, comme pour les candidatures, la part des élus issus des communautés ethnoculturelles tend à rejoindre celle de leur poids démographique dans la région montréalaise.

La question de la représentativité continue toutefois de se poser à un autre niveau. La représentation des diverses communautés prises séparément n'est pas proportionnelle à leur importance respective au sein de l'ensemble des communautés ethnoculturelles. Par exemple, dans l'ancienne Ville de Montréal (c'est-à-dire la ville d'avant la fusion de 2001), les candidats ainsi que les élus issus des minorités ethnoculturelles ne reflétaient pas la diversité des communautés présentes dans la ville : environ 80 % d'entre eux étaient d'origine caucasienne. En fait, deux groupes dominent nettement : la communauté italienne, qui fournit un contingent de 24 élus sur les 55 élus issus des minorités ethniques dans les onze villes de l'échantillon, et la communauté juive, avec

17 représentants (Simard 2001 : 45). Le problème de la représentation adéquate est donc pour l'essentiel celui des minorités visibles.

2.1 Le scrutin de 2001

Dans une autre étude, à l'aide de l'analyse des lieux de naissance des élus et de l'identification de l'origine ethnique des parents, Simard a passé en revue les candidats et les élus à l'élection de novembre 2001, pour les cinq nouvelles villes issues de la Loi 170. Précisons d'abord que 100 des 294 candidats aux postes de maire et de conseiller de ville et d'arrondissement à la Ville de Montréal, c'est-à-dire 34 % d'entre eux, sont issus des communautés ethnoculturelles. Il s'agit donc d'une hausse significative par rapport aux 23 % de la ronde électorale précédente et d'un taux qui se rapproche du poids démographique des communautés ethnoculturelles de la ville fusionnée (environ 35 %). La présence de candidatures issues des minorités visibles est aussi un peu plus affirmée, avec 26 candidats, ou 9 % du total.

Les résultats de l'élection de 2001 se sont donc traduits par une amélioration de la situation. Premièrement, la présence des membres des communautés ethnoculturelles sur la scène politique montréalaise (la Ville équivaut alors à l'ensemble de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal) s'est accrue : 25 conseillers de ville (sur 73) élus en novembre 2001 sont d'origine «ethnoculturelle», soit 34 % de l'ensemble des membres du conseil municipal (Tableau 10). Sept conseillers d'arrondissement (sur 31) sont également membres d'une minorité ethnoculturelle, soit 23 %. L'ensemble des élus issus des communautés ethnoculturelles représente 30 % de l'ensemble des élus de la nouvelle Ville de Montréal⁹.

Par contre, la situation des minorités visibles s'est détériorée, le conseil municipal ne comptant plus qu'une seule personne issue de ce groupe, soit 1 % de l'ensemble des élus municipaux¹⁰.

Tableau 10 - Nombre d'élus issus des communautés ethnoculturelles et des minorités visibles à l'élection de novembre 2001, Ville de Montréal

	Nombre de postes à pourvoir		Élus issus des minorités culturelles		Élus issus des minorités visibles	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Conseil municipal	73	100	25	34	1	1
Conseil d'arrondissement	31	100	7	23	0	0
Total	105	100	32	30	1	1

Source : Simard rapporté dans CRI, 2002. Notons que ces données diffèrent légèrement de celles présentées dans Simard 2005.

⁹ Qui correspond alors à l'ex-Communauté urbaine de Montréal.

¹⁰ Deux élus issus des minorités visibles ont été élus. Toutefois, l'une étant la colistière du candidat à la mairie défait de Montréal, elle a été dans l'obligation de céder sa place.

Pourtant, « les personnes faisant partie des minorités visibles comptent pour 21 % de la population de la ville [en 2001]. Le groupe des Noirs est le plus important et représente 30 % de ces minorités, alors que les Arabes arrivent au second rang avec 15 % » (Ville de Montréal, 2004 : 5). Cette difficile percée des minorités visibles au conseil municipal n'est pas propre à Montréal. Le même phénomène a été constaté à Toronto où, à la suite de l'élection municipale de novembre 2003, les conseillers issus des minorités visibles ne comptent que pour 11 %, alors que ce groupe forme près de 43 % de la population (Siemiatycki, 2005 : 2).

2.2 Le scrutin 2005

Des études semblables à celles menées par Simard sur les candidats et les élus du cycle 1997-1999 et de l'élection de novembre 2001 s'imposeraient, ne serait-ce que pour savoir si la tendance à une meilleure représentativité des communautés ethnoculturelles se maintient avec l'élection de 2005 et, surtout, si les minorités visibles ont été mieux représentées¹¹.

Cette étude serait d'autant plus pertinente que cette question a fait l'objet d'une attention spécifique ces dernières années. En effet, la Direction des affaires interculturelles de la Ville de Montréal a entrepris une campagne publicitaire afin d'établir une banque de candidatures des citoyennes et des citoyens montréalais issus des communautés ethniques et culturelles. Par cette initiative née à la suite du Chantier « équité, accessibilité et diversité » du Sommet de Montréal de 2002¹², la Ville affiche la volonté de répondre à l'une des recommandations formulées par le CRI. Ce n'est cependant pas la seule recommandation formulée par ce dernier (voir plus loin).

3. LES EXPÉRIENCES CANADIENNES ET ÉTRANGÈRES

L'analyse des expériences canadiennes et étrangères est pertinente car l'ensemble des pays occidentaux connaît une croissance importante de l'immigration, et par conséquent du nombre de membres issus des communautés ethnoculturelles. Chaque pays (parfois chaque ville), dépendamment du poids de ses communautés ethnoculturelles, de l'évolution historique de celles-ci, ainsi que du fonctionnement de son système politique, a adopté des mesures différentes pour améliorer l'accès des minorités culturelles à la scène politique municipale.

¹¹ À ce sujet, il sera intéressant de suivre les travaux du groupe de recherche DiverCité du Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté (CRIEC) et son projet : « La gestion municipale de la diversité : l'impact de la réorganisation municipale à Ottawa et à Montréal » qui analyse l'impact des restructurations politiques sur la gestion de la diversité à Montréal et à Ottawa. Les recherches étant en cours, il n'y a pas de publications encore disponibles.

¹² Pour plus d'informations voir le site <http://interculturel.ville.montreal.qc.ca>

Il convient de mentionner qu'en 2004, l'organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a lancé son projet de Coalition internationale des villes contre le racisme. « L'objectif est d'établir un réseau de villes en Afrique, dans les pays Arabes, en Amérique latine, dans les Caraïbes, en Amérique du Nord, dans la région Asie-Pacifique et en Europe, intéressées à l'échange d'expériences en vue d'améliorer leur aptitude à lutter contre le racisme, la discrimination et la xénophobie »¹³. Selon ce document, en s'associant en coalition, les municipalités pourront :

- documenter et faire avancer le travail entrepris dans le contexte de leur juridiction pour combattre le racisme et la discrimination et bâtir des communautés plus inclusives,
- échanger des expériences et des expertises avec des municipalités et des groupes au Canada et dans le monde qui travaillent dans le même esprit. À ce titre, parmi les engagements de la coalition canadienne contre le racisme et la discrimination, on note l'engagement n°4, qui précise qu'il convient « d'augmenter le nombre de représentants des communautés autochtones et racialisées siégeant aux conseils, commissions et comités des municipalités ».

En dépit des diverses mesures et engagements adoptés, l'esprit à l'origine de ces pratiques est parfois similaire, même s'il peut donner lieu à des résultats sensiblement différents. Ainsi, comme nous le verrons, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande disposent d'un système quelque peu comparable, mais son application diverge. En Europe, si la présence de l'Union Européenne permet l'application de directives communes, les pays membres ont cependant une certaine marge de manœuvre dans la mise en pratique de ces mesures. De même, certains pays sont plus à l'avant-garde que d'autres. Au Canada, la mise en place de mesures visant une plus grande représentation politique des membres de communautés ethnoculturelles est laissée à la bonne volonté des partis et des équipes politiques. Si plusieurs des principales villes canadiennes ont instauré des mesures favorisant la pleine considération de la diversité ethnoculturelle au sein des programmes municipaux, force est de constater que peu d'actions concrètes visent directement l'augmentation de leur représentation politique.

3.1 Les États-Unis et la Nouvelle-Zélande : une représentation par district¹⁴

Les États-Unis et la Nouvelle-Zélande privilégient une représentation territoriale des membres des communautés ethnoculturelles basée sur le district. Les États-Unis ont opté pour la création de zones de « majority-minority », c'est-à-dire qu'une minorité

¹³ Source : <http://www.unesco.ca/fr/commission/ressources/documents/AppelCoalitionFR.pdf>

¹⁴ Source : Banducci, Donovan et Karp, 2004.

culturelle peut constituer une majorité de personnes en âge de voter¹⁵ dans un district. De telles mesures, en dépit de la polémique qu'elles ont soulevée, ont permis une plus grande représentation des Noirs et des Latinos au Congrès américain, notamment aux alentours des années 1990.

La pratique de la représentation des minorités culturelles sur la base des districts électoraux est également en vigueur en Nouvelle-Zélande. Le fonctionnement est cependant quelque peu différent. En effet, depuis 1867, le pays dispose d'un système dual de collège électoral, où les représentants sont élus par deux types d'électorats, ceux de descendance maorie et ceux de descendance européenne. Les limites géographiques de ces deux électorats sont les mêmes. Dans les années 1990, la réforme électorale a promu la représentation maorie de deux manières. La première permet au nombre d'élus maoris de varier en fonction du nombre d'électeurs maoris inscrits. Ainsi, contrairement aux zones de « majority-minority », les maoris peuvent choisir d'avoir une représentation séparée. La seconde est l'introduction de la représentation proportionnelle. Ainsi en 1996, la Nouvelle-Zélande a tenu sa première élection basée sur le système allemand (qui mélange un mode de scrutin majoritaire à un mode de scrutin proportionnel). Cela a contribué à augmenter sensiblement la représentation maorie.

Bien que ce type de solution ait des effets directs sur l'atteinte d'une représentation proportionnelle à leur poids démographique pour les groupes visés, il ne reçoit pas la faveur des élus issus des communautés ethnoculturelles à Montréal, au contraire. C'est du moins ce qu'a observé Carolle Simard dans son enquête réalisée entre 1998 et 2001 auprès d'un groupe de onze élus au Conseil municipal de la Ville de Montréal¹⁶. «Aucun des élus ethniques rencontrés ne favorisait une dérogation aux lois générales et aucun n'est allé jusqu'à réclamer des droits spécifiques pour les minorités ethniques dans le but d'obtenir leur soutien politique» (Simard 2003 : 68). Cette préoccupation d'être considéré comme un élu représentatif de l'ensemble des électeurs a d'ailleurs été observée également chez les élus de Toronto (Siematycki, 2005). Il ne nous paraît donc pas opportun de retenir ce type de solution pour le cas montréalais.

¹⁵ In the United States, the 1982 amendments to the Voting Rights Act of 1965 and the Supreme Court's *Thornburg v. Gingles* decision of 1986 facilitated the creation of the U.S House districts in which a minority population constitutes a majority of the voting-age population (majority-minority districts) so that black and Latinos candidates could potentially win elected office. Voir: Banducci, S., T. Donovan et J. Karp (2004) « Minority Representation, Empowerment and Participation », *The Journal of Politics*, vol. 66, no 2. Page 535.

¹⁶ Cette étude a été effectuée avant l'entrée en vigueur de la loi 170 sur les réorganisations municipales. Les résultats de l'élection de novembre 1998 ont été utilisés.

3.2 L'Europe et l'Union Européenne : des droits civiques à la participation politique, du vote à l'éligibilité¹⁷

L'Europe présente un système original en raison de la présence de l'Union Européenne. Les ressortissants de pays tiers bénéficient de certains droits civiques à l'intérieur de l'Union Européenne. Ainsi la directive 84/90 du Conseil de l'Europe, établie en 1994, a permis aux États membres d'accorder le droit de vote aux ressortissants d'États tiers (c'est-à-dire membres de l'Union Européenne) lors des élections locales dans les pays membres de l'Union Européenne. Chaque pays a réagi différemment à une telle mesure et divers systèmes de fonctionnement sont issus de ces adaptations : avec réciprocité au sens large, avec réciprocité sous condition de traité bilatéral, sans réciprocité mais seulement pour les ressortissants d'États membres du Commonwealth (Tableau 11).

Tableau 11 - Exemples du mode de fonctionnement du droit de vote local des ressortissants européens au sein de l'Union Européenne

Sans réciprocité	Sans réciprocité mais seulement pour les ressortissants d'états membres du Commonwealth	Avec réciprocité au sens large	Avec réciprocité sous condition de traité bilatéral
Irlande	Royaume-Uni	Portugal	Espagne
Suède			République tchèque
Danemark			Malte
Pays-Bas			
Finlande			
Land (région) autrichien de Vienne			
Luxembourg			
Belgique			

Source : Tableau effectué selon les données de Lambert (2004).

Certains pays n'ont pas attendu la directive de 1994 pour accorder le droit de vote aux ressortissants européens (l'Irlande l'a accordé dès 1963). L'histoire et le contexte politiques du pays jouent ainsi un rôle important dans la détermination des droits civiques accordés aux étrangers (cf le Royaume-Uni et le Commonwealth). Deuxièmement, la clause de réciprocité ou de non réciprocité dépend des accords établis entre États : à titre d'exemple, un ressortissant européen en Espagne n'a le droit de vote que si son pays d'origine a signé un accord avec l'Espagne. Si l'ensemble des pays exposés ci-dessus ont étendu le droit de vote local, d'autres permettent également l'éligibilité¹⁸ des ressortissants communautaires (Tableau 12).

¹⁷ Source : Lambert, P-Y 2004.

¹⁸ C'est-à-dire le droit d'être candidat et d'être élu.

Tableau 12 - Nature des droits civiques accordés aux ressortissants européens au sein de l'Union européenne

Nature des droits civiques	Pays concernés
Droit de vote local uniquement	Irlande, Suède, Danemark, Pays-Bas, Finlande, région autrichienne de Vienne, Luxembourg, Belgique, Portugal, Espagne, Estonie, République tchèque, Malte.
Droit de vote et d'éligibilité à tous les niveaux	Royaume-Uni
Droit de vote et d'éligibilité aux élections locales et européennes	France, Allemagne, Grèce, Italie, Autriche (sauf la région de Vienne), Slovaquie, Lituanie.

Source : tableau effectué selon les données de Lambert (2004).

Il convient également de noter que certains pays accordent, lors des scrutins municipaux, le droit de vote et/ou d'éligibilité aux étrangers, peu importe qu'ils soient ressortissants européens ou non : la Norvège, les Pays-Bas, l'Islande, les cantons suisses de Neuchâtel, du Jura et de Vaud. L'élargissement du droit de vote aux élections municipales à l'ensemble des étrangers est également pratiqué dans certains pays non-européens : dans quelques communes de l'État américain du Maryland, au Chili, en Nouvelle-Zélande, en Argentine, en Uruguay, au Pérou, au Venezuela.

L'esprit à l'origine de cet élargissement du droit de vote aux personnes non-citoyennes est délicat à saisir et semble varier selon l'histoire politique et institutionnelle de chaque pays. En effet, les constitutions postérieures à la Seconde Guerre mondiale ont généralement interprété le principe de l'octroi des droits politiques de façon restrictive, privant les étrangers de tels droits (Grisel, 2005 : 5). L'élargissement du droit de vote aux étrangers à l'échelle locale, pour les pays qui l'ont mis en pratique, a souvent fait face à des obstacles, notamment en raison de la révision des textes constitutionnels qu'il induit. Le principe de la limitation des droits civiques des étrangers à l'échelon communal est ambigu : « en effet, si les étrangers votaient dans leur pays d'origine aussi bien que dans celui de résidence, ils disposeraient de deux droits de vote, privilège qui ne serait guère admissible. Cependant, ce cumul ne risque guère de se produire à l'échelon communal, car les émigrés participent rarement aux élections locales dans leur pays d'origine, tandis qu'ils ont un intérêt manifeste à choisir les édiles de leur ville ou de leur village, dont l'administration les touche de manière immédiate » (Grisel, 2005 : 7).

3.3 Forces, limites et réflexion autour des expériences européennes

Si les arguments sur lesquels repose l'idée d'accorder le droit de vote aux étrangers sont pertinents, force est de constater qu'ils requièrent également, pour être efficaces, une organisation spécifique, comme la connaissance suffisante des allogènes tant de la langue que du système politique de résidence pour être en mesure de participer. De plus,

il convient de régler les problèmes liés au statut économique et social des immigrants afin de leur assurer une égale participation aux processus de décision.

À la suite de ces réflexions, il semble peu probable que le droit de vote puisse être accordé aux étrangers dans le cadre d'une politique interne aux États européens. Seul un traité d'envergure communautaire ou internationale permettrait de résoudre les divergences de point de vue qu'une telle politique soulève. Cependant, d'autres procédés sont aussi possibles. La notion de « citoyenneté urbaine » témoigne des alternatives existantes pour favoriser la représentation de tous les groupes de la société. La citoyenneté urbaine s'exerce au travers d'un droit de participer à la décision, celle destinée à produire l'espace urbain. Une telle conception de la citoyenneté permet d'éviter les obstacles liés aux questions de nationalité (Purcell, 2003) et d'autoriser l'octroi du droit de vote et du droit d'éligibilité aux populations immigrantes.

Comme nous l'avons évoqué à la section 1, ne pourrait-on reprendre cette notion de citoyenneté urbaine dans le cas de Montréal? Nous y reviendrons dans la conclusion.

3.4 Les expériences canadiennes

Au Canada, « la participation de la population est une des composantes fondamentales de la démocratie selon la *Charte canadienne des droits et libertés*, la *Loi sur les langues officielles* (1985), la *Loi sur le multiculturalisme canadien* (1988) et la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (2002). Pourtant, le Canada n'a pas encore réussi à donner voix au chapitre à l'ensemble des Canadiens, loin de là. Bien des citoyens sont exclus des processus décisionnels cruciaux. La Commission du droit du Canada affirme que « malgré les gains sociaux que beaucoup de groupes ont pu faire au cours du XXe siècle, les femmes, les groupes minoritaires et les peuples autochtones se trouvent encore gravement sous-représentés parmi les politiciens élus (Commission du droit du Canada, 2004 : 34) » (cité dans Biles et Tolley, 2004 : 182).

De même, selon Bird :

« des études effectuées à Toronto (Siemiatycki, 1998), à Montréal (Simard, 1999), à Ottawa (Biles, 1998) et à Hamilton (Groupe de travail sur l'égalité raciale, 2000) ont toutes révélé l'absence relative de minorités visibles au sein des conseils municipaux. À Vancouver, à Toronto et à Montréal – les trois villes comptant les plus fortes populations appartenant à des minorités visibles – l'indice de proportionnalité des minorités visibles est de 0,37, 0,32 et 0,39 respectivement. En d'autres termes, les minorités visibles ont franchi un peu plus du tiers du chemin pour être proportionnellement représentées au sein des administrations municipales de ces trois villes. À titre de comparaison, l'indice de proportionnalité des minorités visibles à la Chambre des communes a fluctué de 0,47 en 1993, à 0,56 en 1997, à 0,42 en 2000 (voir Black, 2002, 2000; Black et Lakhani, 1997). Aussi bien à l'échelle locale qu'à l'échelle nationale, les groupes ethniques traditionnels

d'ascendance européenne sont relativement mieux représentés que les minorités visibles » (Bird, 2004 : 191).

Comme le souligne Caroline Andrew :

« il est important de réfléchir sur l'expérience des groupes immigrants et ethno-raciaux envers les gouvernements municipaux des grandes villes canadiennes. Le niveau municipal ne fut pas en effet leur première cible. Les politiques fédérales et par la suite les politiques provinciales ont été leurs enjeux prioritaires. Pour autant et dans le même temps, l'intérêt des édiles pour les conditions de vie des populations immigrantes et des minorités visibles a augmenté. L'inclusion explicite des municipalités dans la récente entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Ontario sur l'immigration illustre cette importance croissante des politiques municipales dans ce domaine » (2007 : 65).

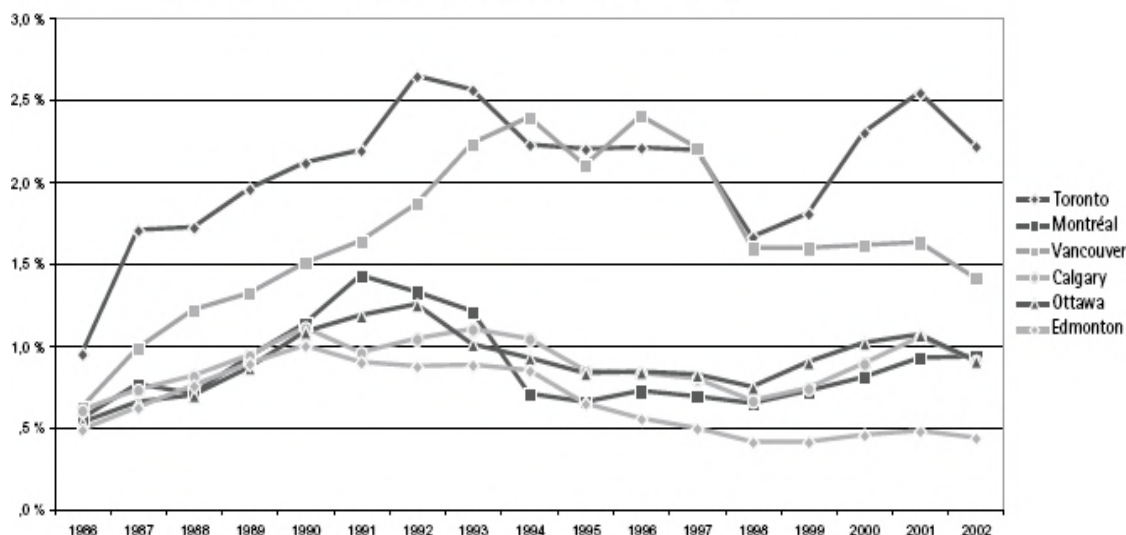
Toutefois, cette auteure souligne également qu'en dépit de la place grandissante prise par ces problématiques, les initiatives adoptées sont presque toujours le fruit des instances municipales, c'est-à-dire des fonctionnaires ou des élus, et non pas des groupes eux-mêmes.

Selon Martha Justus du ministère canadien de la Citoyenneté et de l'Immigration, la part des immigrants dans les principales villes canadiennes n'est plus à négliger. Plus précisément,

« à l'heure actuelle, les immigrants –environ 225 000 par année– représentent 0,7% de la population canadienne et s'installent surtout (76%) dans les trois principales villes du Canada. C'est ainsi que les nouveaux arrivants qui s'établissent annuellement à Toronto représentent 2,4% de la population torontoise; cette proportion est de 1,4% dans le cas de Vancouver et de 0,9% dans celui de Montréal. Même dans les petits centres, comme Ottawa, les entrées annuelles forment 0,8% de la population¹⁹ » (Justus, 2004 : 39).

¹⁹ À cela Martha Justus ajoute : « Les immigrants du Canada viennent de toutes les régions du globe et sont issus de divers milieux culturels et linguistiques. Au cours des dernières décennies, les pays d'origine des immigrants ont beaucoup changé. La Chine, principal pays de naissance des nouveaux immigrants est suivie par l'Inde, les Philippines, Hong Kong, le Sri Lanka, le Pakistan et Taïwan. Ces pays ont ensemble fourni plus de 40% des nouveaux immigrants. Par comparaison, ces pays ont fourni seulement 2% des immigrants admis avant 1961 » (2004 : 39). Ce portrait est toutefois différent pour Montréal, qui se distingue notamment par sa francophonie. Ainsi, les pays de naissance des nouveaux immigrants selon le recensement de 2006 étaient : l'Algérie (9,4%), la Chine (7,8%), la France (6,6%), Haïti (5,1%), le Maroc (5,0%), l'Inde (4,1%), le Sri Lanka (3,6%), la Roumanie (3,4%), les Philippines (3,2%) et la Fédération de Russie (3,0%).

Graphique 2 – Entrées d'immigrants par rapport à la population locale, 1996-2002
 Entrées d'immigrants par rapport à la population locale, 1986-2002



Source : Faits et chiffres 2002, Citoyenneté et Immigration Canada, et Statistiques démographiques annuelles, Statistique Canada

Un tel portrait invite à regarder la situation de chacune de ces villes plus en profondeur. Plus précisément, nous allons nous intéresser aux villes suivantes : Toronto, Vancouver, Calgary, Winnipeg et Ottawa.

3.4.1 TORONTO

« En 2001, un peu plus de 2 millions de personnes nées à l'étranger vivaient à Toronto, soit 44% de la population torontoise. De plus, près de 40% de ces immigrants étaient arrivés pendant les années 1990. Par conséquent, la proportion des personnes nées à l'étranger qui vivaient à Toronto était l'une des plus fortes du monde – par comparaison à Miami (40%), Sydney (31%), Los Angeles (31%) et New-York (24%). La région métropolitaine de Toronto était aussi de loin la principale destination urbaine des immigrants admis au Canada pendant les années 1990 : la capitale ontarienne comptait en 2001 un total de 792 000 immigrants admis pendant les dix années précédentes, soit près de 45% de toutes les personnes venues au Canada pendant cette période. Il s'agit d'une proportion nettement supérieure à celle de Vancouver (18%) ou Montréal (12%) » (Justus 2004 : 41).

De tels chiffres obligent à porter attention à la participation des immigrants à la scène publique et aux initiatives ou programmes leur étant destinés.

Après la restructuration municipale du milieu des années 1990, la Ville de Toronto a adopté le slogan officiel de : « *Diversity, our Strength* ». Cependant, en dépit de telles initiatives, la réalité montre que le domaine de la politique tarde à représenter la

diversité de la ville, quelle que soit l'échelle politique considérée (Siematycki, 2005 : 1). De plus, la Ville de Toronto n'a pas de politique particulière pour favoriser la représentation des communautés ethnoculturelles, bien qu'elle se soit par ailleurs dotée « d'un plan d'action pour l'élimination du racisme et de la discrimination, une politique-cadre pour l'immigration et l'établissement, une politique d'équité en emploi, une déclaration sur l'accessibilité et la diversité ou encore une politique sur les services multilingues » (Andrew, 2007 : 65). Ainsi, en 2005, on recensait cinq personnes issues d'une minorité raciale sur les 45 composant le conseil municipal. Cette même année, 49,4% des résidents de la ville de Toronto étaient nés à l'étranger et 42,8% appartenaient aux minorités visibles (Siematycki, 2005 : 1).

Dans un tel contexte, Siematycki fait quelques propositions pour améliorer la situation actuelle (2005 : 6) :

- Prendre des mesures pour favoriser la participation aux élections municipales de Toronto;
- Retirer le droit de vote aux propriétaires qui ne résident pas dans la municipalité et étendre le droit de vote à tous les résidents permanents;
- Assurer une meilleure représentativité des groupes ethnoculturels dans les instances administratives de la ville;
- Promouvoir l'engagement politique en dehors des scrutins électoraux.

Ainsi, en suivant les propos de McConnell (2004 : 202), conseillère municipale de la Ville de Toronto, il est possible de dire que le principe de la diversité est au cœur d'un grand nombre de politiques publiques mises en place par la ville. Il a été intégré au sein de plusieurs documents de planification, des politiques sur l'accès et l'équité en matière d'emploi, de même qu'au sein de politiques en matière d'accès aux services.

La faible présence des immigrants sur la scène politique municipale met en évidence les limites de telles actions. Au-delà des énoncés généraux de politiques en faveur de la gestion de la diversité, il serait pertinent d'étudier plus en profondeur les plans de mises en œuvre de ces politiques lorsqu'ils existent. C'est en effet dans ces plans qu'on retrouve ou non les véritables mécanismes et leviers pour en mettre en action les principes et les valeurs de telles politiques.

3.4.2 VANCOUVER

« Vancouver a vu, ces dernières années, sa population immigrante s'accroître beaucoup plus rapidement que sa population d'origine canadienne. Ainsi, près de 739 000 personnes nées à l'étranger y vivaient

en 2001, soit 38% de la population de la ville, contre 30% en 1991. 44% des nouveaux immigrants de la ville sont arrivés dans les années 1990 » (Justus 2004 : 42).

Qu'en est-il de la participation de cette population à la vie politique?

La Ville de Vancouver en 2006 comptait, parmi les 11 membres de son conseil municipal, trois personnes issues d'un groupe ethnoculturel. Dans cette ville, il existe depuis 1986 une politique sur les relations multiculturelles. De plus, en 2005, a été créé « un groupe de travail sur l'immigration coprésidé par un élu et une personne représentant la société civile » (Andrew, 2007 : 65).

Enfin, depuis 2004, il existe un projet intitulé « *Diversity/Vancouver* ». Ce projet est le premier d'une série annuelle de projets multimédias visant à informer le public par divers moyens dont : des annonces publicitaires à la télévision ayant pour objectif de favoriser le dialogue continu auprès du grand public; des événements communautaires auxquels ont participé des résidents des différents secteurs de la région métropolitaine de Vancouver; des ateliers d'une journée sur la diversité, organisés dans trois municipalités et auxquels ont participé des employés des diverses administrations municipales dans la région métropolitaine de Vancouver; un site Web sur Diversity/Vancouver²⁰, qui vise à faire en sorte que les discussions se poursuivent après février 2004 (McCann et Black, 2004 : 204-205).

Bref, la Ville de Vancouver fait montre d'un certain dynamisme visant à favoriser l'intégration des immigrants, même s'il n'existe pas en tant que tel un programme ou une politique visant à encourager la participation politique de ces derniers.

3.4.3 CALGARY

« En 2001, 197 400 résidents de Calgary étaient nés à l'étranger, soit près de 21% de la population. Plus de 7% de la population de Calgary, soit environ 68 900 résidents, étaient des immigrants arrivés entre 1991 et 2001. En 2001, Calgary venait ainsi au quatrième rang, après Toronto, Vancouver et Windsor, pour la proportion des nouveaux immigrants » (Justus 2004 : 42).

Plus précisément, cette ville regroupe 9,6% de la population immigrante de l'ensemble du pays, ce qui représente en moyenne une arrivée de 7 250 nouveaux immigrants chaque année pour la période comprise en 1985 et 2005.

Face à cette réalité, la Ville de Calgary a mené un certain nombre d'actions visant à favoriser l'intégration des immigrants.

- Conduite d'une étude sur la perception du racisme et de la haine, en 2002;

²⁰ www.diversityvancouver.ca

- Création d'une direction ethnoculturelle, « *The Ethno Cultural Directory* », au sein de l'organigramme institutionnel de la Ville;
- Mise en place d'un comité consultatif sur l'équité et la diversité, qui se réunit en moyenne une fois par mois.

Cependant l'information partielle contenue sur le site officiel de la Ville ne nous permet pas de statuer sur la réelle portée de telles initiatives, ni sur leurs objectifs précis et leurs conséquences sur l'intégration des communautés ethnoculturelles sur la scène politique.

3.4.4 WINNIPEG

« En 2001, 19 400 résidents de Winnipeg étaient nés à l'étranger contre 113 800 en 1991. Le nombre d'immigrants de cette région métropolitaine a fléchi au même rythme que celui des immigrants du Manitoba, soit d'environ 2% de 1996 à 2001. Par contre, pendant la même période, le nombre total d'immigrants résidant au Canada a augmenté de 10%. Parmi les résidents de Winnipeg nés à l'étranger, 26 400 étaient arrivés au Canada dans les années 1990 et représentaient 4% de la population de la ville, soit une proportion plus élevée qu'au niveau provincial (3%) mais inférieure au niveau national (6%). Winnipeg a attiré seulement 1,4% de tous les nouveaux immigrants arrivés au Canada entre 1991 et 2001 » (Justus 2004 : 43).

Face à de tels chiffres, qu'en est-il de la participation politique de ces immigrants sur la scène municipale?

À l'instar des villes de Toronto, Vancouver et Calgary, la Ville de Winnipeg a développé une stratégie d'intégration basée sur la diversité. Plus précisément, la notion de « conception universelle » a été mise sur pied pour intégrer une telle diversité. Ainsi, comme le souligne dans un entretien Glenn Murray, maire de Winnipeg en 2004 :

En septembre 2003, le Conseil municipal a adopté à l'unanimité l'initiative pour les Autochtones, *First Steps: Municipal Aboriginal Pathways*. Cette stratégie en plusieurs étapes repose essentiellement sur un partenariat renforcé entre les Autochtones et les autorités municipales en vue de promouvoir la pleine participation des citoyens autochtones par l'élimination des obstacles sociaux, économiques et culturels. En 2002, une analyse de l'effectif et un examen des systèmes d'emploi ont été effectués en vue de définir une stratégie pour promouvoir l'égalité et la diversité pour les employés municipaux de tous niveaux. En septembre 2002, nos Services généraux ont publié un rapport portant sur la création d'une main-d'oeuvre dynamique et diversifiée intitulé *Action Plan for Creating a Dynamic and Diverse Workforce*, qui détaille les résultats de l'analyse de l'effectif et de l'examen des systèmes d'emploi. On y compare des données sur la main-d'oeuvre nationale, provinciale et locale (d'après les données du Recensement de 1996) avec celles sur l'effectif de la Ville de Winnipeg, et on y mentionne les secteurs où l'effectif municipal a atteint ou dépassé les tendances du marché du travail, et ceux où des écarts ont été relevés (Andrew, 2004 : 15).

Ainsi, si l'intégration de la diversité semble faire partie des préoccupations des élus municipaux, il n'est pas possible de saisir l'impact des initiatives actuelles menées sur la participation et la présence politiques des immigrants dans cette ville. Il importe également de souligner que les objectifs de représentation de la diversité ci-haut mentionnés se rapportent surtout à la pleine intégration des autochtones, et non à l'ensemble des membres des communautés ethnoculturelles.

3.4.5 OTTAWA-GATINEAU

«Ottawa-Hull comptait 185 000 personnes nées à l'étranger en 2001, contre 135 300 en 1991, soit 18% contre 15%. Même si seulement 4% des immigrants venus au Canada entre 1991 et 2001 résidaient à Ottawa lors du recensement de 2001, ce groupe représentait 38% des personnes nées à l'étranger qui vivaient alors dans cette ville » (Justus 2004 : 42).

Andrew rapporte « qu'avant les élections municipales de novembre 2006, seul un élu d'une minorité visible siégeait parmi les 22 membres du conseil municipal (d'Ottawa) » (2007 : 65). Dans un même ordre d'idées Biles et Tolley précisent :

« De façon générale, le profil des représentants élus à Ottawa n'est pas représentatif de l'ensemble de la population de la ville. Parmi les représentants élus à Ottawa, on retrouve seulement huit femmes (22 p. 100), dont la plupart (six) occupent des postes à l'échelon municipal. Parmi les représentants élus dont on connaît l'origine (34 sur 37), seulement quatre (12 p. 100) sont immigrants, et ils ont tous été élus à l'administration municipale. Il n'y a aucun représentant élu autochtone. Seulement un représentant élu est issu d'une minorité visible (3 p. 100), et il a été élu à l'échelon municipal » (2004 : 182).

Cette ville se distingue toutefois de Vancouver ou Toronto car les actions entreprises par la municipalité sont le fruit des différentes pressions exercées par les groupes communautaires. « Ainsi en est-il de la sensibilisation des services policiers par le *Community Police Action Committee*, de la création d'un comité consultatif sur l'équité et la diversité et de l'intégration des enjeux autour des nouveaux arrivants et des minorités visibles dans le plan des services humains de la ville » (Andrew, 2007 : 66). Ce comité a pour mission de participer à l'élimination de la discrimination à Ottawa. Il est également à noter que la ville s'est dotée d'une politique en matière d'équité et de diversité qui vise trois objectifs principaux :

- Éliminer en milieu de travail les obstacles couramment désignés sous le terme de discrimination systémique afin de créer un climat propice à l'équité et à la diversité;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs municipaux de gestion et de prestation de services;

- Élaborer un cadre pour obliger les services municipaux à enchâsser les principes d'équité et de diversité dans leurs politiques et programmes qui ont un lien avec la prestation de services aux citoyens, l'utilisation des installations municipales, l'octroi de subventions ou d'autres activités tournées vers l'extérieur²¹.

Une fois encore, en dépit de la variété des actions menées, il est difficile de saisir leur réel impact sur la participation politique des immigrants.

3.4.6 FORCES ET LIMITES DES EXPÉRIENCES CANADIENNES

Ces rapides portraits soulignent que la participation politique des immigrants à la scène politique municipale n'est pas encore au rang des priorités, les diverses mesures menées par les différentes municipalités visant davantage leur intégration dans les autres sphères de la vie publique (emploi, vie communautaire).

Face à ces différents constats, il est possible de dire en suivant les propos d'Andrew :

L'intérêt des groupes représentant la population immigrante et les minorités visibles pour les affaires municipales augmente à des rythmes inégaux selon les villes et les groupes eux-mêmes dans leur diversité. Cette augmentation accompagne celle des interventions des municipalités dans ces domaines. Il faut voir dans cette conjonction d'intérêts à la hausse le résultat de l'accroissement du poids démographique de la population immigrante et des minorités visibles dans les plus grandes villes canadiennes, mais aussi la reconnaissance de l'importance du palier municipal et une meilleure organisation des groupes. En revanche, force est de constater que les politiques et les programmes municipaux des plus grandes villes canadiennes reflètent encore insuffisamment le nouveau visage de leurs populations. Les groupes en quête d'équité sur le plan ethnoracial n'appartiennent pas naturellement au "tissu normal de la gouvernance urbaine". Rares sont les occasions où ils réussissent, le plus souvent partiellement à s'y faire une place (2007 : 66)

Selon Woo-Paw, de nouvelles mesures doivent être mises en place. À titre d'exemple, cette auteure précise :

Une solution aux lacunes actuelles serait de favoriser une collaboration et des liens plus étroits entre les chercheurs universitaires et les intervenants sur le terrain qui organisent et facilitent les activités de participation civique. Cette collaboration est essentielle pour réunir de façon objective des données sur le processus de participation civique, jetant la lumière sur son contenu fort riche et sur les dynamiques interpersonnelles qui la sous-tendent. Par le biais de la réflexion et de l'interprétation, une nouvelle compréhension et de nouvelles connaissances peuvent surgir. De plus, les analyses et les évaluations peuvent permettre l'acquisition de nouvelles connaissances. Voici certaines pistes de recherche à explorer : comment les membres des communautés ethnoculturelles perçoivent-ils leur appartenance à la société canadienne? De quelle façon les communautés

²¹ Source : http://ottawa.ca/residents/accessibility/policies/equity_diversity_fr.html

ethnoculturelles peuvent-elles mobiliser et favoriser l'engagement civique? Quels sont les politiques et programmes qui doivent être améliorés ou renforcés afin d'appuyer la participation civique active dans une société diversifiée? Quels sont les processus actuels de prise de décision qui influent sur la participation ou la non-participation des citoyens d'ascendants culturels divers? Les citoyens ethnoculturels participent-ils aux affaires municipales, aux audiences publiques, aux enquêtes menées auprès des citoyens et aux autres activités qui leur permettent de donner leur avis? Quelle importance accorde-t-on aux points de vue divergents? Quel sondage d'opinion est le plus représentatif? Quel groupe de citoyens se fait vraiment le porte-parole de sa communauté? (2004 : 190)

Regarder du côté des expériences montréalaises permet en outre de constater que la participation civique des membres des communautés ethnoculturelles se développe au sein du milieu associatif. Cette participation civique peut parfois devenir le tremplin d'une participation politique.

3.5 Les initiatives montréalaises et québécoises

Montréal ne fait pas exception : comme dans les autres grandes villes canadiennes, la question de la participation politique occupe finalement peu de place dans le milieu montréalais. Une recension des projets issus du milieu associatif montréalais visant l'accroissement de la représentation politique des membres de communautés ethnoculturelles laisse entrevoir que cet objectif ne suscite pas la même attention que la promotion de la représentation politique des femmes. Peu de bailleurs de fonds semblent cibler spécifiquement cette problématique, bien que la Ville de Montréal possède un programme de soutien financier destiné aux initiatives communautaires liées à la diversité ethnoculturelle. Ce n'est pas non plus l'angle d'action qui semble être privilégié par les organismes communautaires, qui ont mené peu de projets directement liés à cet objectif. Par contre, les projets visant la participation civique sont nombreux.

3.6 Montréal - Avant la participation politique : la participation civique

Carolle Simard (2006) a mené une étude exploratoire auprès de 20 répondants montréalais originaires du Pérou, du Liban et d'Haïti, afin de comprendre comment ces derniers appréhendaient le jeu de la participation civique et politique. L'intérêt manifesté à l'égard de la politique ne se traduisait pas toujours par une participation active dans les partis politiques ou dans des actions destinées à influencer les politiques. Toutefois, ce que Aaron Cohen (2001, cité dans Simard 2006) qualifie de « psychological involvement » constituerait un « niveau de politisation pouvant déboucher sur une participation active ». C'est pourquoi des chercheurs comme Simard s'intéressent plus largement à la participation civique, c'est-à-dire, par exemple, à l'engagement social au sein du milieu associatif, perçu comme étant un lieu de pratiques citoyennes où sont négociées les modalités du vivre-ensemble. Les nouveaux arrivants

sollicitent souvent en premier lieu leur réseau ethnique, ce qui contribue à leur intégration et à l'établissement de liens avec la société d'accueil. L'acquisition de « capital social » – notion développée par Robert D. Putman – au sein de ces groupes serait ultérieurement transférable au champ politique (CRI, 2006; Simard 2006).

La position du CRI, confirmée par l'étude de Simard, démontre que l'intégration économique est primordiale pour un parcours migratoire réussi. En ce sens, il semble « exister un lien de causalité entre l'acquisition de capital social, les conditions d'emploi auxquelles sont confrontés les nouveaux citoyens canadiens et leur niveau de participation tant civique que politique » (Simard, 2006 : 5). Le CRI soutient en ce sens que des programmes d'aide à l'insertion sociale et économique peuvent avoir un impact positif sur l'intégration politique. Les lieux de pratique citoyenne dans la société civile semblent favoriser l'acquisition de compétences politiques.

Lors d'études antérieures portant sur les hauts fonctionnaires et les élus municipaux issus des groupes minoritaires, Carolle Simard a noté que ces derniers étaient beaucoup plus actifs au sein d'organismes communautaires que leurs homologues issus de la majorité. Leur communauté de base et les organisations ethniques étaient par ailleurs fortement sollicitées lors de campagnes électorales. Par ailleurs, Siemiatycki (à paraître) a démontré que si les élus municipaux de Toronto ne représentaient toujours pas la diversité ethnoculturelle présente dans la ville, le travail des minorités ethniques au sein des organisations communautaires avait été primordial pour la consolidation de la culture civique d'inclusion politique propre à la ville, parce qu'il avait induit un climat favorable à l'adoption de telles mesures par le conseil de la Ville.

En ce sens, il nous semble pertinent de recenser des projets visant plus largement l'accroissement de la participation civique des membres de communautés ethnoculturelles. En effet, la connaissance des institutions démocratiques, l'acquisition d'habiletés, voire de capital social, semblent être des étapes préalables à la participation politique de ces personnes. L'accroissement de la représentation politique des membres de communautés ethnoculturelles peut donc être perçu comme un objectif de second ordre, atteignable indirectement et à plus long terme.

3.7 La participation civique au sein des arrondissements

Avant de procéder à la recension des expériences pertinentes, nous jugeons opportun de souligner l'impact de la création des arrondissements institués par la Loi 33²². Selon Jouve (2006) cela aurait entraîné des changements importants dans « les relations entre la municipalité et les communautés ethnoculturelles » et aurait engendré une « tendance

²² Loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal. Adoptée le 18 décembre 2003.

à l'hyperpluralisation et à l'ethnisation des demandes issues de certains groupes immigrants ». En effet, la régulation politique de la diversité culturelle ou « l'articulation effective entre les communautés ethnoculturelles et les pouvoirs publics » s'est déplacée vers les arrondissements. La Loi 33 est venue renforcer la structuration de la société civile montréalaise à l'échelle inframunicipale. En plus des arrondissements, les organismes communautaires qui s'y trouvent sont de plus en plus sollicités relativement à la gestion de la diversité culturelle, puisque plusieurs programmes fédéraux et provinciaux visant à faciliter l'intégration des membres de communautés ethnoculturelles transigent par ces organismes.

Dans la nouvelle ville, une approche décentralisée a été développée pour la gestion des dossiers en matière de relations interculturelles, et des Plans d'action locaux en relations interculturelles (PALRI) ont été développés dans les arrondissements. Par exemple, l'entente sur l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants, signée en 1999 entre la Ville de Montréal et le MRCI et bonifiée par le Contrat de ville, oriente les services en matière de relations interculturelles à l'échelle des arrondissements (Messier, 2006). Il s'agit d'une première québécoise, qui a servi de modèle aux ententes signées par la suite avec les villes de Québec et de Sherbrooke. En 2006, l'entente montréalaise en était à sa septième année. En plus du volet général des relations interculturelles s'est ajouté au cours des années un volet sur l'intégration socio-économique. L'entente Ville-MRCI a été présentée, lors de la conférence de l'Union européenne *Urban Futures* en 2001, comme un exemple de « meilleure pratique » dans le monde municipal.

Jouve observe qu'à travers les dernières réformes municipales, les leaders de certaines communautés ethnoculturelles ont délaissé des modes de médiation institutionnalisés avec la sphère politique inframunicipale au profit de modalités de gestion plus informelles. Ces nouvelles dynamiques identitaires conduiraient à « fragmenter le tissu communautaire et à augmenter le volume de demandes auquel doivent répondre les élus de l'arrondissement » (Jouve, 2006 : 84).

3.8 Programmes gouvernementaux provinciaux

Le ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles (MICC) a mis sur pied le Programme d'appui aux relations civiques et interculturelles (PARCI). Ce programme d'aide financière à l'intention des organismes communautaires a pour objectifs, entre autres, le « développement chez les personnes immigrantes et les membres des communautés culturelles, la connaissance et la compréhension de la société québécoise : son histoire, ses valeurs et ses institutions démocratiques²³ », de même que leur participation au développement social, économique et culturel du

²³ <http://www.quebecinterculturel.gouv.qc.ca/fr/organismes-associations/parci.html>

Québec. Dans ce cadre, le *Centre d'intégration multi-services de l'Ouest-de-l'Île* (CIMOI) a par exemple organisé, à l'automne 2007, des ateliers, ainsi qu'une rencontre avec le député du comté pour initier des personnes immigrantes à la vie démocratique du Québec et expliquer le rôle et le travail d'un député.

Depuis 2004, le Conseil du Statut de la Femme pilote le programme d'aide financière *À égalité pour décider*, qui a pour objectif d'offrir, par le biais d'organismes communautaires, de la formation pour renforcer les habiletés décisionnelles des femmes, de diffuser de l'information et de sensibiliser les membres des instances régionales et locales à la réalité de la sous-représentation des femmes. Dans ce cadre, le Centre de référence de la communauté russophone du Québec mène actuellement une école de leadership pour les femmes des communautés culturelles. Le Centre des femmes de Verdun et le Chantier d'Afrique du Canada ont également mené des programmes auprès des femmes immigrantes visant une meilleure connaissance des institutions démocratiques en vue d'accroître leur participation civique. Le Chantier d'Afrique a pour sa part organisé un atelier avec un député d'origine africaine.

Dans le cadre des consultations publiques menées sur le projet de loi modifiant la Loi électorale, le Collectif Féminisme et Démocratie, appuyé par le Conseil des relations interculturelles, suggère qu'une partie de l'enveloppe de financement du programme *À égalité pour décider* soit réservée à des projets visant spécifiquement la participation politique des femmes issues des communautés ethnoculturelles.

Le programme *Je vote au Québec* du Directeur général des élections du Québec est destiné aux personnes nouvellement arrivées au Québec qui désirent avoir une meilleure connaissance du système électoral et qui souhaitent assimiler les principes démocratiques qui sous-tendent le système politique québécois. Ce programme est présenté sous forme d'une session d'environ deux heures et est animé par des directeurs du scrutin au sein d'organismes communautaires ou de francisation qui en font la demande.

3.9 Programmes et initiatives de la Ville de Montréal

À Montréal comme à Vancouver, la scène électorale n'est pas explicitement prise en compte et ne fait pas l'objet de mesures spécifiques. À ce chapitre, les propositions les plus explicites sont celles du Conseil des Relations Interculturelles (CRI). Institution provinciale créée en 1984, cette instance est en interaction avec tous les secteurs de la société et tous les échelons du gouvernement québécois. Ainsi, dans son rapport de 2002, le CRI établit une série de recommandations générales à l'ensemble des instances décisionnelles de la Province (Gouvernement du Québec, différents ministères, partis politiques provinciaux et municipaux, fonction publique).

À l'échelle municipale, les recommandations visent un engagement public des instances décisionnelles pour favoriser une représentation plus équitable des membres des communautés ethnoculturelles. Le CRI propose qu'une telle mesure soit inscrite dans leur charte ou dans leur programme. Elle privilégie une approche par la formation, le recrutement et l'intégration des membres de ces communautés. La création d'une banque de données de candidats originaires des minorités ethniques est prônée. De plus, le CRI conseille de ne pas se limiter à présenter des candidats là où il y a beaucoup de minorités. Enfin, il est recommandé d'intensifier les élections des membres des communautés ethnoculturelles aux postes décisionnels et de veiller à refléter la diversité ethnoculturelle dans la diffusion de l'information. La Ville de Montréal a néanmoins adopté, au fil des années, une série de mesures visant la reconnaissance des membres des communautés ethnoculturelles et leur participation à diverses instances municipales.

En 1989, le Bureau interculturel de Montréal (BIM) est mis sur pied. On doit à cette nouvelle unité administrative, entre autres choses : de la formation en relations interculturelles, de l'expertise-conseil auprès des services, une collaboration aux dossiers touchant les communautés ethnoculturelles. En 1992, le BIM devient la Division des affaires interculturelles (DAI). Entre autres, l'équipe de la DAI coordonne les dossiers institutionnels à caractère interculturel et agit à titre d'expert-conseil auprès du cabinet du maire et des services.

Le Comité consultatif sur les relations interculturelles et interraciales de Montréal (CCRIIM) est créé en 1990. Composé de Montréalaises et de Montréalais choisis pour leur connaissance des questions interculturelles, le CCRIIM conseille le comité exécutif sur toute question touchant les relations interculturelles dans divers dossiers tels que les maisons de la culture, le développement économique, la sécurité urbaine et le plan d'action institutionnel. En 1995, le CCRIIM est renommé Comité aviseur sur les relations interculturelles de Montréal (CARIM). Dorénavant, en plus de ses autres mandats, le CARIM conseille et renseigne directement le maire sur les questions interculturelles. Avec la création de la nouvelle Ville, en 2002, le CARIM est remplacé par le Conseil Interculturel de Montréal (CIM) et cette nouvelle instance est enchâssée dans la Charte de la Ville de Montréal. Le CIM se compose de quinze membres provenant de la société civile et désignés par le conseil municipal. Il a un mandat essentiellement consultatif au conseil de la ville et au comité exécutif sur les services et les politiques municipales à mettre en oeuvre afin de favoriser l'intégration et la participation des membres des communautés ethnoculturelles à la vie politique, économique, sociale et culturelle de la ville²⁴.

²⁴ Dans le cadre de son mémoire de maîtrise, Jérôme Messier (2006) s'est intéressé à la participation publique des minorités ethniques. L'enquête qu'il a effectuée auprès de représentants d'organismes communautaires issus des minorités ethniques localisés à Montréal révèle que sept organismes répondants de son échantillon n'ont pu identifier « de mesures prises par la Ville de Montréal pour favoriser la participation des minorités ethniques à la planification et à la gestion urbaines ». Seulement quatre organismes répondants connaissaient l'existence du Conseil interculturel de Montréal alors que la moitié affirmait n'en avoir jamais entendu parler. Il faut mentionner que l'enquête a été effectuée en 2004.

En 2004, une Commission permanente du conseil de la ville sur les affaires corporatives, la gestion stratégique, le capital humain et la diversité ethnoculturelle est mise en place. Cette même année, la nouvelle Ville a réaffirmé son orientation en matière de relations interculturelles par l'adoption de la *Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion*.

Au 1^{er} janvier 2006, La *Charte montréalaise des droits et responsabilités* est entrée en vigueur. La Ville s'y engage, entre autres, à favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives. De plus, elle introduit implicitement, comme nous l'avons vu précédemment, la notion de citoyenneté urbaine, en portant l'application de la Charte à « toute personne physique vivant sur le territoire de la Ville de Montréal ».

3.10 Programmes issus du milieu associatif montréalais

Coordonnant le Chantier sur la revitalisation urbaine et intégrée, en partenariat avec de nombreux organismes et institutions, la table de concertation Vivre St-Michel en santé (VSMS) a mis sur pied les *espaces citoyens*. Ces espaces visent à rejoindre une population isolée en vue de favoriser leur participation civique. Les citoyens ciblés sont conviés à prendre part à diverses activités culturelles et d'information sous forme de dîners, de soirées ou de spectacles, mais également à des activités « socio-politiques » telles qu'une participation au conseil municipal, au conseil d'arrondissement, à une manifestation publique ou à l'assemblée de quartier de VSMS. Sans viser uniquement les membres de communautés ethnoculturelles, les *espaces citoyens* tentent fortement de les rejoindre puisqu'ils sont fortement présents dans ce quartier et composent une partie importante de la population dite isolée.

Entre 2002 et 2005, Alternatives, une ONG de développement international, a coordonné le projet : *la démocratie participative, un outil d'inclusion* dans les villes de Montréal et Québec. Soutenu financièrement par le programme sur le multiculturalisme de Patrimoine Canada, ce projet visait une plus large participation citoyenne des femmes, des membres de communautés ethnoculturelles et des jeunes. Les animateurs du projet ont produit un guide de formation, des fiches thématiques, des articles de journaux et des capsules radiophoniques. Ils ont de plus animé des ateliers au sein des organismes communautaires cibles et organisé des conférences publiques.

Similaire à ce dernier projet, mais conçu spécifiquement à l'intention de l'échelle montréalaise, le Centre d'écologie urbaine a coordonné en 2005 le projet : *Pour que Montréal m'appartienne*. Ce projet consiste en une série d'ateliers portant sur le fonctionnement des instances démocratiques montréalaises. Les ateliers visaient une

plus large participation des femmes, des jeunes et des communautés ethnoculturelles au sein de ces instances et étaient dispensés au sein d'organismes communautaires. La Ville de Montréal a soutenu financièrement ce projet.

Le regroupement ethnoculturel pour l'action politique (REAP), organisme dissout en 2007, avait pour principal objectif l'augmentation de la représentation politique des membres des communautés ethnoculturelles.

« Né dans la mouvance des États généraux des réformes démocratiques, de 2003, l'objectif du REAP est d'agir en vue de la participation active à la vie politique québécoise des communautés ethnoculturelles et de leur représentation aux divers niveaux décisionnels : assemblées législatives, conseils municipaux, commissions scolaires, conseils d'administration des organismes publics et parapublics, etc.). Pour ce faire, le REAP revendique les candidatures des communautés ethnoculturelles auprès de ces instances et tente d'identifier parmi elles les meilleures ressources humaines ayant des potentialités de leaders politiques et les incite à poser leurs candidatures lors des élections provinciales, fédérales, municipales et scolaires. Le REAP vise également à défendre les droits fondamentaux des communautés ethnoculturelles dans la société québécoise et promouvoir leur intégration harmonieuse à tous les niveaux politiques dans le plus grand respect des droits humains. Non partisan, le REAP est autonome vis-à-vis de toutes les formations politiques existantes »²⁵.

²⁵ Présentation de l'organisation issue de leur mémoire présenté à la Commission spéciale sur la réforme de la Loi électorale.

Conclusion : Quels défis pour Montréal? Quelques pistes de réflexion

Dans cette étude, notre intérêt s'est porté sur la présence numérique de personnes issues des communautés ethnoculturelles minoritaires à l'intérieur du processus électoral (candidats et élus). Ce faisant, comme le fait remarquer Simard (2003 : 57), « on présume que la logique des chiffres constitue un bon indicateur de l'ouverture du système politique et de sa capacité à refléter la diversité ethnoculturelle ». Globalement, dans la mesure où les résultats de l'élection de 2005 poursuivent les avancées de celles de 1998 et de 2001, nous devons prendre acte du fait que le défaut de représentation proportionnelle perdure, mais n'a plus le caractère dramatique d'il y a vingt ou trente ans; la situation va en s'améliorant. Notamment, la situation des communautés ethnoculturelles paraît enviable lorsque l'on compare le taux d'atteinte de la représentation proportionnelle avec l'objectif de la parité femmes-hommes (sur cette question voir Bherer et Collin, 2009).

La situation est cependant très différente pour les minorités visibles, dont la présence à titre de candidats et/ou d'élus est loin de leur poids dans l'ensemble de la population et dans l'ensemble de l'électorat. Ce retard ne tient toutefois pas seulement, et même pas prioritairement, au cadre électoral. Plusieurs facteurs sont en cause, liés en particulier à l'immigration récente de ces populations dites de minorités visibles. De fait, les variables de sexe, de religion, de statut socio-économique, de durée de résidence, de lieu de naissance (au Canada ou hors-Canada) ont vraisemblablement une importance plus grande que la simple appartenance ethnique.

De la gestion de la diversité à la représentation politique, des pas restent à faire

L'exploration des mesures mises de l'avant par les grandes villes canadiennes a permis un constat frappant. La majorité, pour ne pas dire la totalité de ces villes, ont en effet mis de l'avant des politiques visant la gestion et l'intégration de la diversité culturelle. Ces politiques visent par exemple la pleine accessibilité des membres des communautés ethnoculturelles aux services publics ou à l'emploi au sein de la fonction publique municipale. Toutefois, aucune ville n'a proposé de politique claire ou de plan d'action visant une plus grande représentation politique des membres de communautés ethnoculturelles au sein des instances démocratiques municipales. Si à Montréal cette question est laissée à la bonne volonté des partis politiques municipaux, qu'en est-il dans les autres villes canadiennes qui ne connaissent pas l'organisation de partis

politiques municipaux? Il est toutefois permis de penser que l'existence de tels partis à Montréal représente une cible d'intervention intéressante, comme le font par ailleurs plusieurs groupes de femmes (voir Bherer et Collin, 2009).

L'appartenance ethnique n'est pas gage de défense des intérêts ethniques

Par ailleurs, quelle est la portée réelle de l'appartenance ethnique au chapitre de la représentation politique? En effet, l'atteinte (ou non) de la proportionnalité statistique laisse entière la question de savoir si ces candidats et/ou élus, se perçoivent comme les mandataires des communautés ethnoculturelles prises globalement ou individuellement. Cela laisse aussi dans l'ombre la question de savoir si les candidats et/ou élus des groupes ethniques majoritaires manifestent (ou non) une véritable ouverture aux problématiques et aux spécificités des groupes minoritaires. Bref, comme le souligne de nouveau Simard, « on ignore à peu près tout du sens à donner à la représentation ethnique » (2003 : 57).

Rappelons tout de même que les entretiens approfondis de Simard avec onze conseillers «ethniques» de la période 1998-2001, à la Ville de Montréal, ont mis au jour la résistance de ces derniers à se considérer d'abord [et encore moins seulement] comme les porte-parole, les défenseurs ou les promoteurs de l'identité ethnique (de leur groupe spécifique d'appartenance ou des minorités ethniques en général). Témoignant d'assises communautaires fortes, ces conseillers fondent leur engagement politique sur la volonté de servir et de représenter l'ensemble des électeurs et des citoyens de leur district au même titre que tout autre conseiller municipal et sur la reconnaissance de leur intégration à la communauté montréalaise. Le même phénomène a été constaté pour le cas des conseillers « ethniques » de la ville de Vancouver (Abu-Laban, 1997) et de la ville de Toronto (Siematycki, 2005), de même qu'à l'échelle de l'Europe (Entzinger, 2004).

Redessiner les districts électoraux

Une autre piste serait d'envisager de fonder le découpage (la délimitation) des districts électoraux sur la population résidante telle que consignée au recensement décennal de Statistique Canada, plutôt que sur la population électorale. Il s'agit là d'une mesure indirecte de représentation des communautés ethnoculturelles n'ayant pas encore acquis le droit de vote et, partant, des minorités visibles. Cette mesure est fondée sur l'idée que l'élu représente toute la population de son district. En pratique, sans bouleverser complètement la carte électorale de la Ville de Montréal, cela se traduirait soit par l'ajout de districts (et donc d'un plus grand nombre d'élus) au sein des arrondissements où se concentrent ces populations (principalement Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce et Villieray – Saint-Michel – Parc-Extension), soit par l'obligation de revoir le

découpage de certains districts et même de certains arrondissements (par exemple Anjou, Verdun) pour tenir compte de ce nouveau paramètre. Cette approche à la confection de la carte électorale a d'ailleurs été en vigueur un temps à la ville de Montréal. En effet, la nouvelle carte électorale en vigueur lors de l'élection générale de 1978 s'appuyait ainsi sur le principe de l'égalité de la représentation de la population résidente.

Des mesures incitatives envers les partis politiques

Finale­ment, au chapitre des incitatifs, malgré le fait que l'on semble vouloir le reléguer aux oubliettes, on trouve dans l'avant-projet de loi de réforme de la Loi électorale du Québec quelques propositions qui pourraient être reprises à l'échelle de la Ville de Montréal²⁶. Ainsi, aux articles 119 et 120, il est prévu qu'il y ait une majoration de l'allocation versée aux partis politiques « si le pourcentage de candidats issus des minorités ethnoculturelles présentés par ce parti lors des dernières élections générales est de 10 % et plus ». Le taux de majoration de l'allocation aux partis est progressif, selon trois paliers : 5 % de majoration si le pourcentage de candidatures est entre 10 % et 12 %, une majoration de 10 % si le pourcentage de candidatures est entre 13 % et 15 %, une majoration de 15 % si le pourcentage de candidatures est 16 % et plus²⁷. De plus, le remboursement des dépenses électorales d'un candidat d'un parti politique issu des minorités ethnoculturelles ayant obtenu au moins 15 % du vote doit également être majoré si le pourcentage des candidats issus de minorités présentés par ce parti est de 10 % et plus (articles 563 à 565)²⁸.

Si la majorité des groupes entendus lors des consultations publiques sur la réforme de la Loi électorale se sont prononcés en faveur de ces mesures incitatives, mentionnons que la majoration de l'allocation annuelle sur la base des candidats ou des élus a été source de débats et de prises de positions divergentes. Concernant les mesures incitatives visant une meilleure représentation politique des femmes, on peut lire, dans le rapport remis par le Directeur général des élections du Québec (DGEQ) en décembre 2007, que plusieurs groupes de femmes et syndicats ont demandé que la majoration de l'allocation annuelle et du remboursement des dépenses électorales soit versée en fonction des élues et non des candidates. L'argument principal consiste à vouloir garantir que les candidates soient placées dans des positions de victoire potentielle et que le résultat soit récompensé, plutôt que l'effort. Le Conseil du Statut de la femme soutenait cependant la position inverse. Concernant la représentation des minorités ethnoculturelles, les

²⁶ Il faudrait voir comment opérationnaliser ces mesures à l'échelle de la ville. En effet, le financement des partis politiques municipaux se fait à même le budget de la Ville de Montréal. De telles mesures incitatives seraient elles aussi remboursées par la Ville de Montréal, et non par le Gouvernement du Québec.

²⁷ Une mesure du même type est prévue aux articles 117 et 118 pour favoriser les candidatures féminines.

²⁸ Une mesure du même type est prévue aux articles 560 à 562 pour favoriser les candidatures féminines. Ces deux mesures ne sont pas cumulatives (article 566).

membres de la Commission spéciale soutenaient la première position. Le Conseil des relations interculturelles et les partis politiques ont quant à eux recommandé que les mesures financières incitatives soient versées à la fois sur la base des candidatures et sur celle des élues et des élus. Selon eux, la conjugaison des deux constituerait un meilleur incitatif pour les partis politiques. Le rapport du DGEQ, quant à lui, ne prend pas position et se cantonne à exposer les divers arguments et scénarios financiers que chacun entraîne.

L'application d'une telle mesure suppose toutefois que l'on s'entende sur une définition claire et simple des « minorités ethnoculturelles », ce qu'omet de faire l'avant-projet de loi et ce qui pourrait s'avérer relativement complexe si l'on tient compte de la difficulté d'en arriver à une définition simple de ce que sont les communautés ethnoculturelles (voir section 1). Dans son rapport, le DGEQ somme le législateur d'établir une telle définition et des critères servant aux fins de l'application des mesures financières incitatives, en tenant compte de l'avis du Conseil des relations interculturelles (CRI) à ce sujet. Dans son mémoire transmis à la Commission spéciale sur la Loi électorale, le CRI « considère que les catégories devant faire l'objet d'une plus grande représentativité à l'Assemblée nationale sont celles constituées d'immigrants et de minorités visibles ».

La citoyenneté urbaine

Comme nous l'avons mentionné, l'introduction de la notion de citoyenneté urbaine nous semble être une piste d'action prometteuse. De plus en plus de chercheurs s'y intéressent (Lutsinger-Thaler H., 1993; Hamel, 2004; Isin, 1999, 2002). Pour Isin (2002), si la citoyenneté est une pratique sociale, il s'agit d'une pratique d'abord « urbaine », au sens où c'est la ville qui est toujours le lieu d'accueil des nouvelles pratiques citoyennes (Turmel, 2003 : 287). Du côté européen, la notion de citoyenneté urbaine se traduit concrètement par l'octroi croissant du droit de vote aux étrangers pour les élections locales. « Une citoyenneté urbaine émancipée des impératifs de la souveraineté et de l'homogénéité nationales jetterait ainsi les fondements d'une « démocratie cosmopolite » (Rainer, 2003 cité dans PUCA, 2007 : 27) ».

La citoyenneté urbaine renvoie également au « droit à la ville » et à la possibilité des citoyens de participer, en dehors des seules élections, à la prise de décisions concernant les enjeux urbains. En ce sens, elle fait le pont entre une participation politique, aux instances démocratiques municipales, et une participation civique, au sein du milieu associatif. Comme nous l'avons vu, cette participation civique peut représenter pour les membres des communautés ethnoculturelles un laboratoire pour acquérir les connaissances de la société d'accueil, de son système politique et le capital social

nécessaire à une participation politique au sein des instances démocratiques traditionnelles.

En ce sens, les pistes de solutions à une meilleure prise en compte des besoins et des intérêts des minorités ethniques, et plus particulièrement des minorités visibles, sont peut-être en amont du cadre électoral, dans une amélioration des dispositifs de participation communautaire des minorités visibles et de l'ensemble des couches socio-économiques au sein des communautés ethnoculturelles.

Comme le souligne le CRI dans son rapport de 2002, l'exercice électoral ne résume pas la question de la représentation politique des communautés culturelles. À ce titre, l'existence d'autres formes de participation et de représentation est essentielle pour rendre compte aussi bien de la diversité changeante au sein des communautés ethnoculturelles que de la présence des immigrants (généralement nouveaux) qui ne bénéficient pas encore du statut de citoyen canadien. En effet, la présence d'institutions et de lieux de discussion qui favorisent la participation et la représentation des communautés culturelles est une donnée importante pour l'intégration, l'information et la sensibilisation de ces groupes à la chose publique. Une piste pour la Ville de Montréal serait de voir comment mieux soutenir ces initiatives et le milieu communautaire montréalais qui accueille cette population.

En somme, les pistes identifiées ci-dessus ne sont pas de l'unique ressort de Montréal et des autres villes. Une plus large autonomie politique et fiscale des villes québécoises pourrait sans nul doute augmenter leur champ d'intervention en matière de représentation politique des membres de communautés ethnoculturelles, tout comme dans d'autres domaines par ailleurs. Un levier demeure dans la marge de manœuvre dévolue par le Gouvernement du Québec, notamment en ce qui a trait à la loi électorale. Il demeure toutefois que les villes québécoises et canadiennes possèdent une marge de manœuvre et ont certainement la responsabilité d'innover pour refléter politiquement la diversité ethnoculturelle qui les habite, tout particulièrement la présence croissante des minorités visibles.

Bibliographie

- ABU-LABAN, Y. (1997). « Ethnic Politics in a Globalizing Metropolis: The Case of Vancouver », dans Timothy THOMAS (dir.). *The Politics of the City: A Canadian Perspective*, Scarborough, ITP Nelson, p. 77-95.
- ANDREW, C. J. BILES, M. SIEMIATYCKI et E. TOLLEY (2008). *Electing a Diverse Canada: Political Participation of Newcomers and Minorities in Canadian Cities*, Vancouver, UBC Press.
- ANDREW, C. (2007). « La gestion de la complexité urbaine : le rôle et l'influence des groupes en quête d'équité dans les grandes villes canadiennes », *Télescope*, printemps, p. 60-67.
- ANDREW, C. (2004). « Entretien avec Glenn Murray, maire de Winnipeg », *Nos diverses cités*, no 1, printemps, p.13-17. http://canada.metropolis.net/research-policy/cities/publication/diverse_cite_magazine.pdf
- ANWAR, M. (1986). *Race and Politics: Ethnic Minorities and the British Political System*, Londres, Tavistock Publications.
- BANDUCCI, S, T. DONOVAN et J. KARP (2004). « Minority Representation, Empowerment and Participation », *The Journal of Politics*, vol. 66, no2, p. 534-556.
- BHERER, L. et J.-P. COLLIN (2009). *La représentation politique des femmes au sein des instances démocratiques municipales*, Montréal, INRS-UCS, Groupe de recherche sur l'innovation municipale (GRIM).
- BILES, J. et E. TOLLEY (2004). « Avoir voix au chapitre : la participation politique des nouveaux arrivants et des minorités à Ottawa », *Nos diverses cités*, n°1, printemps 2004, pp. 182-189. http://canada.metropolis.net/research-policy/cities/publication/diverse_cite_magazine.pdf
- BIRD, K. (2004). « Obstacles à la représentation des minorités ethniques au sein des gouvernements locaux au Canada ». *Nos diverses cités*, n°1, printemps 2004, pp. 191-197. http://canada.metropolis.net/research-policy/cities/publication/diverse_cite_magazine.pdf
- BLACK, J. (2000). *Minority Representation in the Canadian Parliament Follow-ing the 1997 : Patterns of Continuity and Change*, Communication présentée à la Quatrième Conférence nationale de Metropolis, Toronto.
- BLOEMRAAD, I. (à paraître). « Diversity and Elected Officials in the City of Vancouver », dans ANDREW, C., J. BILES, M. SIEMIATYCKI et E. TOLLEY (dir.), *Electing a Diverse Canada: Political Participation of Newcomers and Minorities in Canadian Cities*, Vancouver: UBC Press.
- CHAMPAGNE, P. et R. PATRY (2004). « La participation électorale dans les municipalités du Québec », *Muni-stat*, vol. 1, no 1, juin, 5 p. http://www.mamr.gouv.qc.ca/publications/muni_stat/pdf_munistat/muni_stat_2004_no_1.pdf
- COHEN, A., E. VIGODA et A. SAMORLY (2001). « Analysis of the Mediating Effect of Personal-Psychological Variables on the Relationship Between Socioeconomic

- and Political Participation : A Structural Equations Framework », *Political Psychology*, vol.22, no 4, p. 727-757.
- COMMISSION DU DROIT DU CANADA (2004). *Un vote qui compte : la réforme électorale au Canada*, Ottawa, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
- CONSEIL INTERCULTUREL DE MONTREAL (2005). *Pour passer du discours à l'action*, rapport synthèse des comités du conseil Interculturel de Montréal, janvier.
- CONSEIL DES RELATIONS INTERCULTURELLES (2006). *Pour une inclusion et une représentation réelle de la diversité ethnoculturelle à l'Assemblée nationale*, mémoire présenté à la Commission spéciale sur la loi électorale, mai.
- CONSEIL DES RELATIONS INTERCULTURELLES (2002). *Pour une démocratie inclusive pouvoir politique et représentation de la diversité ethnoculturelle*, avis présenté au ministre des relations avec les citoyens et de l'immigration. <http://www.conseilinterculturel.gouv.qc.ca/bonjour.html>.
- ENTZINGER, H. (2004). *La participation politique et sociale des immigrés à travers des mécanismes de consultation, relation intercommunautaires*, Direction des affaires sociales et économiques, Edition du conseil de l'Europe. <http://www.comune.torino.it/cultura/intercultura/12/12e1-1.html>.
- FEDERATION DES FEMMES DU QUEBEC (2003). *La participation civique des femmes immigrantes*, premier rapport, recherche et rédaction : Yasmina Chouakri.
- DIRECTEUR GENERAL DES ELECTIONS DU QUEBEC (2007). *Les modalités d'un mode de scrutin mixte compensatoire, L'avis du Directeur général des élections*, décembre. <http://www.institutions-democratiques.gouv.qc.ca/>
- DIRECTEUR GENERAL DES ELECTIONS DU QUEBEC (2005). *Recension des écrits sur la participation électorale*, Collections études électorales, Rédaction : Dominic Duval, 123p. <http://www.electionsquebec.qc.ca>
- GRISEL, É (2005). « Le droit de vote des étrangers en Suisse, comparaison avec l'Allemagne et quelques États étrangers », Rapport *Table ronde sur « la participation des étrangers aux élections »*, Moscou, 27 mai 2005. Commission Européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) en coopération avec la Commission centrale électorale de la fédération de Russie. Strasbourg, 23 mai.
- HAMEL, P. (2004). « Les villes contemporaines et le renouvellement de la démocratie municipale », dans JOUVE, B. et P. BOOTH (dir.), *Démocraties métropolitaines*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 45-67.
- INSTITUT DU NOUVEAU MONDE (2007). *La participation citoyenne des Québécois issus des minorités : l'ultime condition d'une intégration réussie*, mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, octobre.
- ISIN E. F. (2002). *Being Political. Genealogies of Citizenship*, Minneapolis, University of Minnesota Press, collection « Political Science/Sociology », 2002, 335 pages.
- ISIN E. F. (1999). « Cities and Citizenship in a Global Age », *Citizenship Studies*, 3, 2 : 165-171.

- JEDWAB, J. (2006). « La participation électorale des groupes ethniques et immigrants au Canada », *Perspectives électorales*. Décembre.
http://www.elections.ca/eca/eim/article_search/issue.asp?issue=19&lang=f&textonly=false
- JOUBE, B. (2007). « Gouvernance et diversité culturelle : quels enjeux pour les villes? » *Télescope*, printemps, p.1-10.
- JOUBE, B. (2006). « Définition municipale et décentralisation à Montréal : vers une recombinaison des relations entre les groupes ethnoculturels et la municipalité », *Revue canadienne de science politique*, mars, p.77-96.
- JOUBE, B. (2005). *Réforme municipale et gestion de la diversité culturelle à Montréal : quelles transformations des modes de médiation?* Communication au Congrès de l'Association Canadienne de Science Politique, University of Western Ontario, London, 2 juin.
- JUSTUS, M. (2004). « Les immigrants dans les villes canadiennes ». *Nos diverses cités*, n°1, printemps 2004, pp. 39-47.
http://canada.metropolis.net/researchpolicy/cities/publication/diverse_cite_magazine.pdf
- LAMBERT, P.-Y. (2004). *L'état du droit de vote des étrangers dans le monde*. Site Internet : <http://www.indymedia.be/news/2003/11/76911.php>.
- LATENDRESSE, Anne (2004). « La réforme municipale et la participation publique aux affaires urbaines montréalaises. Rupture ou continuité? », dans JOUBE, B. et P. BOOTH (dir.), *Démocraties métropolitaines*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p.155-174.
- LUTSINGER-THALER H., (1993). « Social Citizenship and Urban Citizenship : The Local Practices », *Canadian Journal of Urban Research*, 2, 2 : 115-129.
- MCCONNELL, P. (2004). « La diversité, notre force, investir dans l'avenir ». *Nos diverses cités*, n°1, printemps 2004, pp. 201-203.
http://canada.metropolis.net/researchpolicy/cities/publication/diverse_cite_magazine.pdf
- MCCANN, F. et D. BLACK (2004). « Le projet Diversity/Vancouver de la Laurier Institution », *Nos diverses cités*, n°1, printemps 2004, pp. 204-205.
http://canada.metropolis.net/researchpolicy/cities/publication/diverse_cite_magazine.pdf
- MEGYERY, K. (1991). « Minorités visibles, communautés ethnoculturelles et politique canadienne : La question de l'accessibilité », vol. 7, *Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis*, Toronto, Dundurn Press, p. 3-110.
- MESSIER, J. (2006). *La démocratie montréalaise entre la métropolisation et la citoyenneté urbaine : Enquête sur la participation publique des minorités ethniques*, Mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise en géographie. UQAM. Juin.

- MILAN, A. (2005). « Volonté de participer : l'engagement politique chez les jeunes adultes », *Tendances sociales canadiennes*, Statistiques Canada, no 11-008, hiver. <http://www.statcan.ca/francais/studies/11-008/feature/11-008-XIF20050007216.pdf>
- OCDE (2006). « Panorama de la société », *Les indicateurs sociaux de l'OCDE*, édition 2006. http://fiordiliji.sourceoecd.org/pdf/society_glance_fre/30.pdf
- PLAN, URBANISME, CONSTRUCTION, ARCHITECTURE (2007). *La citoyenneté urbaine : formes d'engagement et enjeux de solidarité*, ministère l'Emploi, de la Cohésion sociale et du logement, ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la mer. DCUHC/PUCA www.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca
- PURCELL, M. (2003). « Citizenship and the Right to the Global City: Reimagining the Capitalist World Order », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 27, no 3, p. 564-590.
- REAP (n.d.). *La garantie d'un avenir solide de la société québécoise : la participation des communautés culturelles à la vie politique*, Mémoire présenté à la Commission des institutions, Assemblée nationale. <http://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/01/mono/2006/01/836499.pdf>
- RAINER B., (2003). « Reinventing Urban Citizenship », *Citizenship Studies*, vol. 7, n°2, p. 139-160.
- SAINT-JACQUES, M. et D.SÉVIGNY (2003). *Défavorisation des familles avec enfants en milieu montréalais. Guide d'accompagnement de la carte de la défavorisation du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal*. Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal.
- SIMARD, C. (2006). « La participation politique des nouveaux Canadiens. Une étude exploratoire », *Perspectives électorales*. Décembre. http://www.elections.ca/eca/eim/article_search/issue.asp?issue=19&lang=f&textonly=false
- SIMARD, C. (2005). « Qui nous gouverne au municipal : reproduction ou renouvellement? », dans DELORME, P. (dir.), *La ville autrement*, Sainte-Foy, Presses de l'université du Québec, p. 97-119.
- SIMARD, C. (2003). « Les élus issus des groupes ethniques minoritaires à Montréal : perceptions et représentations politiques, une étude exploratoire », *Politique et Sociétés*, vol. 22, no 1, p. 53-78.
- SIMARD, C. (2001). *La représentation des groupes ethniques et des minorités visibles au niveau municipal : candidats et élus*, Rapport de recherche, remis au Conseil des relations interculturelles, mai.
- SIMARD, C. (2000). *La représentation politique des élus issus des groupes ethniques minoritaires à Montréal*, Présentation à la quatrième conférence nationale Métropolis (Toronto).
- SIEMIATYCKI, M. (2008). « Reputation and Representation: Reaching for Political Inclusion in Toronto », dans ANDREW, C., J. BILES, M. SIEMIATYCKI et E. TOLLEY (dir.), *Electing a Diverse Canada: Political Participation of Newcomers and Minorities in Canadian Cities*, Vancouver, UBC Press.

- SIEMIATYCKI, M. (2005). *Immigrant and Minority Political Engagement in Toronto : Problems and Possibilities*, CUI Roundtable Breakfast Seminar- The Changing Face of the GTA : Practical Solutions Needed to Welcome New Canadians, April 14 2005.
- SOM (2004). *Étude sur l'exercice du droit de vote et le financement politique*, Sainte-Foy, Directeur général des élections du Québec, 56 p.
- STATSIULIS, D. K. et Y. ABU-LABAN (1991). « Partis et partis pris. La représentation des groupes ethniques en politique canadienne », dans K. MEGYERY (dir.), *Minorités visibles, communautés ethnoculturelles et politique canadienne. La question de l'accessibilité*, vol. 7, Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, Toronto, Dundurn Press, p. 3-110.
- TURMEL, P. (2003). « Compte-rendu », *Philosophiques*, vol. 30, no 1, p.285-289
- VILLE DE MONTREAL (2004). *Rapport du groupe de travail sur le cadre électoral de la prochaine élection municipale*, Résolution numéro CM04 0701 du conseil de Ville. Octobre 2004, Ville de Montréal.
- VILLE DE MONTRÉAL (2004). *Portrait des populations immigrante et non immigrante, 2001*, Direction des affaires interculturelles de la Ville de Montréal, septembre.
- WHITE, S., N. NEVITT, A. BLAIS, J. EVERITT, P. FOURNIER et E. GIDENGIL (2006). « Rattraper le temps perdu. Le taux de vote des immigrants au Canada », *Perspectives électorales*. Décembre.
http://www.elections.ca/eca/eim/article_search/issue.asp?issue=19&lang=f&textonly=false
- WOO-PAW, T. (2004). Établir un lien entre la recherche et la pratique pour une participation civique active. *Nos diverses cités*, n°1, printemps 2004, pp. 189-191.
http://canada.metropolis.net/researchpolicy/cities/publication/diverse_cite_magazine.pdf

Sites Internet consultés :

- Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles : <http://www.accommodements.qc.ca/>
- Élections Canada : www.elections.ca
- Ministère de l'Immigration et des communautés culturelles : <http://www.micc.gouv.qc.ca/fr/index.asp>
- Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques : <http://www.institutions-democratiques.gouv.qc.ca/>
- Statistiques Canada : http://www.statcan.ca/francais/concepts/definitions/ethnicity_f.htm
- Ville de Calgary : www.calgary.ca
- Ville de Montréal : www.ville.montreal.qc.ca
- Ville d'Ottawa : www.ottawa.ca

- Ville de Toronto : www.toronto.ca
- Ville de Vancouver : www.vancouver.ca
- Ville de Winnipeg : www.winnipeg.ca
- Unesco :
www.unesco.ca/fr/commission/ressources/documents/AppelCoalitionFR.pdf